Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 33 du 12 juillet 2018

http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA

TABLE DES MATIÈRES

ARS GRAND EST.....5

ARS N°2018-341 – Décision tarifaire N°540 du 11 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « KORIAN LE DOMAINE »-100009265.....5

ARS N°2018-342 – Décision tarifaire N°549 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « LA MAISON DU PAYS DE RAMERUPT »-1000001239.....8

ARS N°2018-343 – Décision tarifaire N°553 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « RESIDENCE LA MOLINE »-1000003425.....11

ARS N°2018-344 – Décision tarifaire N°554 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « RÉSIDENCE LA PROVIDENCE »-100000389.....14

ARS N°218-345 – Décision tarifaire N°543 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « LES DE ROMILLY »-100006691.....17

ARS N°2018-346 – Décision tarifaire N°552 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « RÉSIDENCE LE MORTIER D'OR »-100002153.....20

ARS N°2018-347 – Décision tarifaire N°533 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la « RÉSIDENCE ALLÉE DES PLATANES »-100002195.....23

ARS N°348 – Décision tarifaire N°538 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « BELLE VERRIERE »-100000249.....26

ARS N°349 – Décision tarifaire N°537 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « LE PARC » ET « FONTARCE »-100005925.....29

ARS N°2018-350 – Décision tarifaire n°535 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « LES GLYCINES »-100003433.....32

ARS N°2018-351 – Décision tarifaire n°555 du 8 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « LES GERANIUMS »-100008275.....35

ARS N°2018-299 – Décision tarifaire n°652 du 12 juin 2018 portant fixation pour 2018 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de « INSTITUT DE CHANTELOUP »-100001338.....38

ARS N°2018-355 – Décision tarifaire n°666 du 12 juin 2018 portant fixation pour 2018 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de « ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE »-100006832.....41

ARS-2018180-0001 – Arrêté du 29 juin 2018 modifiant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aube pour la période 2018-2021.....44

ARS-SE-2018-16 – Arrêté du 05 juillet 2018 portant réouverture du camping « Le Colombier » à DIENVILLE.....49

DDCSPP DE L'AUBE.....51

DDSCPP-DIR-2018192-0002 – Arrêté du 11 juillet 2018 portant subdélégation de signature en matière générale.....51

DDSCPP-DIR-2018192-0003 – Arrêté du 11 juillet 2018 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État.....54

DDFiP de l'Aube.....57

DDFIP 10 2018183-0002 – 2 juillet 2018 – Décision de délégations spéciales de signature accordée par la Directrice départementale des finances publiques de l'Aube aux agents des missions rattachées.....57

DDFiP 10 2018184-0001 – 3 juillet 2018 – Remaniement du cadastre – Arrêté de clôture des travaux…59

DDFIP 10 2018190-0001 – 9 juillet 2018 – Délégation générale de signature accordée par la Directrice départementale des finances publiques de l'Aube aux responsables des pôles État-pilotage et ressources et Animation du réseau, ainsi qu'à la responsable de la mission départementale risques et audit.....60

DDFIP 10 2018190-0002 – 9 juillet 2018 – Décision de désignation de conciliateur fiscal départemental adjoint par la Directrice départementale des finances publiques de l'Aube.....61

DDFIP 10 2018190-0003 – 9 juillet 2018 – Délégation de signature accordée par la Directrice départementale des finances publiques de l'Aube au conciliateur fiscal départemental adjoint.....62

DDFIP 10 2018190-0004 – Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts à compter du 1er septembre 2018.....63

DDT de l'Aube.....68

DDT-SEAF2018185-0001 – Arrêté du 4 juillet 2018 portant fixation du prix du raisin « fermage » de la vendange 2017.....68

DDT-SEB/BB-2018186-0001 – Arrêté du 5 juillet 2018 autorisant la capture et le transport de poissons à des fins de sauvetage.....70

DIRECCTE UD10.....73

DIRECCTE-POLE 3E 2018190-0001 – Arrêté du 9 juillet 2018 portant modification du fonctionnement de la commission chargée d'émettre un avis sur le projet d'une décision de suppression du revenu de remplacement.....73

PRÉFECTURE DE L'AUBE.....75

Services du Cabinet – Bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives.....75

BSIPA 2018187-0003 – Arrêté du 6 juillet 2018 portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation ». Programme B – code 0216081004C4 « Actions de sensibilisation hors entreprise ».....75

BSIPA 2018187-0004 – Arrêté du 6 juillet 2018 portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation ». Programme B – code 0216081004C4 « Actions de sensibilisation hors entreprise ».....78

BSIPA 2018187-0005 – Arrêté du 6 juillet 2018 portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation ». Programme B – code 0216081004C0 « Prévention de la radicalisation – autres actions ».....82

BSIPA 2018187-0006 – Arrêté du 6 juillet 2018 portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation ». Programme B – code 0216081004C1 « Actions de contre discours ».....86

BSIPA 2018190-0001 – Arrêté du 9 juillet 2018 portant interdiction temporaire de vente à emporter et de consommation de boissons alcooliques sur la voie publique.....90

BSIPA 2018190-0002 – Arrêté du 9 juillet 2018 réglementant temporairement la distribution, la vente à emporter et le transport de carburant de gaz.....92

BSIPA 2018190-0003 – Arrêté du 9 juillet 2018 réglementant temporairement l'utilisation, la distribution et la vente d'artifices dits de divertissement et d'artifices pyrotechniques.....94

Direction des collectivités locales, de la légalité et des libertés publiques – Bureau du contrôle de légalité du contrôle budgétaire et de l'intercommunalité.....96

DC3LP-BCLCBI 2018187-0001 – Arrêté du 6 juillet 2018 relatif aux modifications statutaires de la Communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine.....96

Direction des collectivités locales, de la légalité et des libertés publiques – Bureau des élections et des missions de proximité.....103

BEMP 2018183-0001 – Arrêté du 2 juillet 2018 définissant la liste des dépanneurs autorisés à participer aux tours de garde des opérateurs de dépannage-remorquage des véhicules légers et lourds sur le réseau routier hors autoroute situé en secteur 5 – Troyes agglomération ».....103

Service de l'accompagnement des territoires et de la coordination des politiques publiques – Bureau de l'environnement et de la concertation publique.....106

BECP 2018184-0001 – Arrêté du 3 juillet 2018 portant renouvellement des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.....106

BECP - Avis relatif à l'arrêté préfectoral n°BECP¨2018191-0001 en date du 10 juillet 2018 autorisant la société ADAM FRERES à exploiter une carrière.....109

SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT-SUR-SEINE.....111

SPNG-2018173-0002 – Arrêté du 22 juin 2018 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018.....111

SPNGT-2018173-0001 – Arrêté du 22 juin 2018 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promo du 14 juillet 2018.....115

SDIS DE L'AUBE.....177

SDIS-2018165-0001 – Arrêté du 14 juin 2018 décernant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, promotion du 14 juillet 2018.....177

ARS GRAND EST

ARS N°2018-341 – Décision tarifaire N°540 du 11 juin 2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de l'EHPAD « KORIAN LE DOMAINE »- 100009265

DECISION TARIFAIRE **ARS 2018-341** N°540 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD KORIAN LE DOMAINE - 100009265

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 19/06/2009 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD KORIAN LE DOMAINE (100009265) sise 2, R DE LA VERRIERE, 10200, SOULAINES-DHUYS et gérée par l'entité dénommée SARL KORIAN LE DOMAINE (130041932) ;

DECIDE

Article 1er A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 689 008.77€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 57 417.40€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	666 927.73	30.35
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 081.04	21.23
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 689 008.77€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	666 927.73	30.35
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 081.04	21.23
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 57 417.40€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL KORIAN LE DOMAINE (130041932) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 11 juin 2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°549 – **ARS n° 2018-342** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD LA MAISON DU PAYS DE RAMERUPT - 100001239

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 02/10/2002 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LA MAISON DU PAYS DE RAMERUPT (100001239) sise 2, R DES ANCIENS COMBATTANTS, 10240, RAMERUPT et gérée par l'entité dénommée SARL ACTIRETRAITE RAMERUPT (100001189) ;

DECIDE

Article 1ER A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 796 322.30€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 66 360.19€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	773 573.66	33.85
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 748.64	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 796 322.30€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	773 573.66	33.85
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 748.64	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 66 360.19€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL ACTIRETRAITE RAMERUPT (100001189) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°553 – **ARS n° 2018-343** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD RESIDENCE LA MOLINE - 100003425

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LA MOLINE (100003425) sise 10, R DE LA HAUTE MOLINE, 10800, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS et gérée par l'entité dénommée ASS AMEL COND VIE PERS AGEES (100006105) ;

DECIDE

Article 1er A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 449 999.62€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 37 499.97€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	428 430.42	27.35
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	21 569.20	33.18
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 449 999.62€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	428 430.42	27.35
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	21 569.20	33.18
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 37 499.97€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS AMEL COND VIE PERS AGEES (100006105) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°554 – **ARS n° 2018-344** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD RESIDENCE LA PROVIDENCE - 100000389

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 25/11/2002 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LA PROVIDENCE (100000389) sise 17, R DES TERRASSES, 10000, TROYES et gérée par l'entité dénommée CONGRÉGATION SOEURS DE LA PROVIDENCE (100000371) ;

DECIDE

Article 1ER A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 740 302.05€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 61 691.84€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	740 302.05	33.02
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 740 302.05€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	740 302.05	33.02
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 61 691.84€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CONGRÉGATION SOEURS DE LA PROVIDENCE (100000371) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°543 – **ARS N° 2018-345** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD LES JARDINS DE ROMILLY - 100006691

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementael de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS DE ROMILLY (100006691) sise 66, AV DE LA LIBERTE, 10100, ROMILLY-SUR-SEINE et gérée par l'entité dénommée SA ORPEA - SIEGE SOCIAL (920030152) ;

DECIDE

Article 1ER A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 942 593.52€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 78 549.46€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	920 044.38	31.16
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 549.14	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 942 593.52€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	920 044.38	31.16
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	22 549.14	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 78 549.46€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SA ORPEA - SIEGE SOCIAL (920030152) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°552 – **ARS n° 2018-346** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD RESIDENCE LE MORTIER D'OR - 100002153

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LE MORTIER D'OR (100002153) sise 2, GR RUE, 10210, CHAOURCE et gérée par l'entité dénommée EHPAD DE CHAOURCE (100000421) ;

DECIDE

Article 1ER A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 485 053.80€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 40 421.15€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	415 946.78	29.19
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	69 107.02	55.37

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 485 053.80€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	415 946.78	29.19
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	69 107.02	55.37

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 40 421.15€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EHPAD DE CHAOURCE (100000421) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°533 – **ARS n° 2018-347** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

RESIDENCE ALLEE DES PLATANES - 100002195

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée RESIDENCE ALLEE DES PLATANES (100002195) sise 16, R DE BISE, 10340, LES RICEYS et gérée par l'entité dénommée EPHAD DES RICEYS (100000504) ;

DECIDE

Article 1ER A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 571 879.61€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 47 656.63€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	571 879.61	31.61
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 555 902.10€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	555 902.10	30.73
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 46 325.17€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire EPHAD DES RICEYS (100000504) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°538 – **ARS N° 348** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD BELLE VERRIÈRE - 100000249

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD BELLE VERRIÈRE (100000249) sise 18, R TUILERIE, 10310, BAYEL et gérée par l'entité dénommée C.C.A.S. DE BAYEL (100006071) ;

DECIDE

Article 1ER A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 983 338.54€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 81 944.88€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	913 611.96	38.22
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	69 726.58	46.48

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 981 843.31€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	912 116.73	38.16
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	69 726.58	46.48

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 81 820.28€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire C.C.A.S. DE BAYEL (100006071) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°537 – **ARS n° 2018-349** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE
EHPAD "LE PARC" ET "FONTARCE" - 100005925

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD "LE PARC" ET "FONTARCE" (100005925) sise 6, R DU STADE, 10110, BAR-SUR-SEINE et gérée par l'entité dénommée HOPITAL LOCAL DE BAR-SUR-SEINE (100000058) ;

DECIDE

Article 1er A compter du 1er janvier /2018, le forfait global de soins est fixé à 2 747 677.77€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 228 973.15€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 681 915.78	42.83
UHR	0.00	0.00
PASA	65 761.99	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 747 677.77€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 681 915.78	42.83
UHR	0.00	0.00
PASA	65 761.99	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 228 973.15€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire HOPITAL LOCAL DE BAR-SUR-SEINE (100000058) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°535 – **ARS n° 2018-350** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD LES GLYCINES - 100003433

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 7 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES GLYCINES (100003433) sise 6, R GAMBETTA, 10250, MUSSY-SUR-SEINE et gérée par l'entité dénommée C.C.A.S. DE MUSSY-SUR-SEINE (100006097) ;

DECIDE

Article 1er A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 370 511.59€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 30 875.97€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	370 511.59	25.31
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 370 511.59€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	370 511.59	25.31
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 30 875.97€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire C.C.A.S. DE MUSSY-SUR-SEINE (100006097) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°555 – **ARS n° 2018-351** PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2018 DE

EHPAD LES GÉRANIUMS - 100008275

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnés à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12 juin 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES GÉRANIUMS (100008275) sise 3, ALL. GEORGES BEDEZ, 10603, LA CHAPELLE-SAINT-LUC et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION ARPAVIE (920030186) ;

DECIDE

Article 1er A compter du 1er janvier 2018, le forfait global de soins est fixé à 939 089.83€ au titre de 2018, dont 0.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 78 257.49€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	939 089.83	35.75
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 939 089.83€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	939 089.83	35.75
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 78 257.49€.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION ARPAVIE (920030186) et à l'établissement concerné.

Fait à Troyes, le 08/06/2018

Par délégation,
La Déléguée Départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

DECISION TARIFAIRE N°652 – **ARS n° 2018-0299** PORTANT FIXATION POUR 2018
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
INSTITUT DE CHANTELOUP - 100001338

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Etablissement pour déficients moteurs (IEM) - INSTITUT D'EDUCAT MOTRIC DE CHANTELOUP - 100000165

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - SESSAD DÉFICIENTS AUDITIFS - 100007038

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - SESSAD DÉFICIENTS MOTEURS - 100008952

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - SESSAD DÉFICIENTS VISUELS - 100008960

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers la déléguée départementale de l'Aube en date du 09/11/2017 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 20/12/2017, prenant effet au 01/01/2018 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 1er janvier 2018, au titre de 2018, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée INSTITUT DE CHANTELOUP (100001338) dont le siège est situé 11, R DE CHANTELOUP, 10300, SAINTE-SAVINE, a été fixée à 4 418 322.56€, dont 22 577.00€ à titre non reconductible.
Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 08/06/2018 étant également mentionnés

- personnes handicapées : 4 418 322.56 €

(dont 4 418 322.56€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000165	675 426.83	2 363 993.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007038	0.00	0.00	0.00	422 312.75	0.00	0.00	0.00
100008952	0.00	0.00	0.00	740 780.12	0.00	0.00	0.00
100008960	0.00	0.00	0.00	215 808.97	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000165	371.93	357.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007038	0.00	0.00	0.00	129.03	0.00	0.00	0.00
100008952	0.00	0.00	0.00	281.88	0.00	0.00	0.00
100008960	0.00	0.00	0.00	35.78	0.00	0.00	0.00

Pour 2018, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 368 193.55€ (dont 368 193.55€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 4 395 745.56€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 4 395 745.56 €

(dont 4 395 745.56€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000165	670 409.72	2 346 434.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007038	0.00	0.00	0.00	422 312.75	0.00	0.00	0.00
100008952	0.00	0.00	0.00	740 780.12	0.00	0.00	0.00
100008960	0.00	0.00	0.00	215 808.97	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000165	369.17	355.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007038	0.00	0.00	0.00	129.03	0.00	0.00	0.00
100008952	0.00	0.00	0.00	281.88	0.00	0.00	0.00
100008960	0.00	0.00	0.00	35.78	0.00	0.00	0.00

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 366 312.13 € (dont 366 312.13€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire INSTITUT DE CHANTELOUP (100001338) et aux structures concernées.

Fait à Troyes, le 12 juin 2018

Par délégation, la déléguée départementale de l'Aube,

Sandrine PIROUE

ARS N°2018-355 – Décision tarifaire n°666 du 12 juin 2018 portant fixation pour 2018 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de « ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE »-100006832

DECISION TARIFAIRE ARS **N° 2018-335** N°666 PORTANT FIXATION POUR 2018
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE - 100006832

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Institut médico-éducatif (IME) - I.M.E. DE MONTCEAUX-LES-VAUDES - 100000215

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - SESSAD DES P.E.P. - 100001122

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) - ESAT CHAMPAGNE (LES RICEYS) - 100006709

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) - INSTIT THERAPEUTIQ EDUCAT ET PEDAGOGIQ - 100007608

Le Directeur Général de l'ARS Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;

VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;

VU l'arrêté ministériel du null publié au Journal Officiel du null fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnées au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers IA déléguée départementale de AUBE en date du 29/05/2018 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 15/12/2017, prenant effet au 01/01/2018 ;

DECIDE

Article 1er A compter du 08/06/2018, au titre de 2018, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASS DEP DES PUPILLES

DE L'AUBE (100006832) dont le siège est situé 22, R ALBERT BOIVIN, 10901, TROYES, a été fixée à 3 891 384.30€, dont 70 912.00€ à titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 08/06/2018 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 3 891 384.30 €

(dont 3 891 384.30€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000215	1 153 704.29	1 013 861.35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100001122	0.00	0.00	0.00	429 938.09	0.00	0.00	0.00
100006709	0.00	658 506.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007608	453 838.91	181 535.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000215	246.99	225.55	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100001122	0.00	0.00	0.00	104.46	0.00	0.00	0.00
100006709	0.00	75.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007608	354.01	206.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2018, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 324 282.02€ (dont 324 282.02€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2 A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 842 042.46€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 3 842 042.46 €

(dont 3 842 042.46€ imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000215	1 149 714.57	1 010 355.23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100001122	0.00	0.00	0.00	429 938.09	0.00	0.00	0.00
100006709	0.00	616 660.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007608	453 838.91	181 535.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Prix de journée (en €)						
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
100000215	246.14	224.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100001122	0.00	0.00	0.00	104.46	0.00	0.00	0.00
100006709	0.00	71.05	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
100007608	354.01	206.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2019, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 320 170.20 € (dont 320 170.20€ imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015, 54035, Nancy dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS DEP DES PUPILLES DE L'AUBE (100006832) et aux structures concernées.

Fait à Troyes, le 12 juin 2018

Par délégation, la déléguée départementale de l'Aube

Sandrine PIROUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE

AGENCE REGIONALE DE SANTE
GRAND EST

DELEGATION TERRITORIALE AUBE
SERVICE SOINS DE PROXIMITE

Liste des médecins agréés
généralistes et spécialistes

MODIFICATION

A R R E T E n° ARS-2018180-0001

LE PREFET DE L'AUBE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le code des pensions civiles et militaires et notamment son article 31,

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé,

VU le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de monsieur Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

VU le décret du 9 août 2017 portant nomination de monsieur Thierry MOSIMANN en qualité de Préfet de l'Aube,

VU l'arrêté préfectoral n° 201875-0001 du 16 mars 2018 fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aube jusqu'au 31 mars 2021,

VU la demande présentée par le docteur Philippe BRUN en vue du renouvellement de son agrément sur la liste des médecins spécialistes du département de l'Aube,

VU les demandes d'avis adressées le 4 juin 2018 au conseil départemental de l'ordre des médecins et aux syndicats départementaux des médecins,

VU l'avis émis le 19 juin 2018 par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube,
VU l'avis émis le 15 juin 2018 par la Confédération des Syndicats Médicaux Français du département de l'Aube,
VU l'avis émis le 26 juin 2018 par le Syndicat des Médecins Libéraux du département de l'Aube,

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

.../...

ARRETE :

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 201875-0001 du 16 mars 2018 est complété comme suit :

Est nommé en qualité de médecin spécialiste agréé :

Monsieur le Docteur Philippe BRUN
Centre Médico-Psychologique
44 avenue Pierre Brossolette
10000 TROYES

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Monsieur le Préfet du département de l'Aube et monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube.

TROYES, le 29 JUIN 2018

Le préfet,

Thierry MOSIMANN

Agence Régionale de Santé Grand Est

LISTE DES MEDECINS AGREES GENERALISTES ET SPECIALISTES DU DEPARTEMENT DE L'AUBE
3 ans du 01/04/2018 au 31/03/2021
(mise à jour Juin 2018)

MEDECINE GENERALE			
Ville	**NOM - Prénom**	**Adresse**	**Téléphone**
AIX EN OTHE - 10160	GIGUET François	11 rue Gaston Louvet	03 25 46 60 30
	RENARD Christian	14 bis rue du Maréchal Foch	03 25 46 70 24
	VAN MELCKEBEKE Gérard	7 rue de Schentzle	03 25 46 71 05
BAR SUR AUBE - 10200	SCHMIDT Xavier	5 rue du Jard - Maison de Santé Pluridisciplinaire	03 25 92 53 30
	STRICKER Marc	5 rue du Jard - Maison de Santé Pluridisciplinaire	03 25 92 53 30
BRIENNE LE CHÂTEAU - 10500	BOILLAUD Henri	Place Bonvalot	03 25 92 83 60
	DAVESNE Thierry	Place Bonvalot	03 25 92 83 60
	FERET Jean-François	Place Bonvalot	03 25 92 83 60
	KWASEK Patrick	Place Bonvalot	03 25 92 83 60
CHAOURCE - 10210	TEISSIER Serge	3 chemin des Jeux	03 25 40 11 04
	GENET Françoise	3 rue des Roises	03 25 40 16 60
CHAVANGES - 10330	PINGRIS Benoît	8 rue du Gilliard	03 25 27 27 02
ESTISSAC - 10190	BEVIER Frédéric	Place du Général de Gaulle	03 25 40 40 02
LA CHAPELLE SAINT LUC - 10160	VIAULT Dominique	11 D Avenue Jean Moulin - Maison de Santé Pluridisciplinaire	03 25 79 69 29
LES RICEYS - 10340	DALO Christiane	3 rue du Parc St Vincent	03 25 29 30 17
MARIGNY LE CHATEL - 10350	JURCZAK Marc	2 rue Roger Salengro - Maison de Santé Pluridisciplinaire	03 25 21 57 97
	QUEINNEC Thierry	22 rue Georges Clémenceau	03 25 21 53 64
	VOMSCHEID Daniel	2 rue Roger Salengro - Maison de Santé Pluridisciplinaire	03 25 21 76 80
MERY SUR SEINE - 10170	HAAS Dominique	40 rue Georges Flizot - Groupe médical des 2 Vallées	03 25 21 23 22
	PICAULT Alain	40 rue Georges Flizot - Groupe médical des 2 Vallées	03 25 21 23 22
NOGENT SUR SEINE - 10400	BASTIEN Dominique	2 rue du Poncelot	03 25 39 82 27
	FOUCAULT Dominique	2 rue du Poncelot	03 25 39 82 27
PINEY - 10220	ILARDO Salvatore	1 rue du Tureau	03 25 80 30 30
PONT SAINTE MARIE - 10150	GILLIER Bertrand	9 rue Georges Clémenceau	03 25 80 32 16
ROMILLY SUR SEINE - 10100	LIBERT Benoît	71 rue de la Boule d'Or	03 25 24 00 33
	RICHARD Bruno	14 rue Jean Moulin - Maison de Santé Pluridisciplinaire	03 25 39 35 80
SAINT ANDRE LES VERGERS - 10120	BARBIER Daniel	75 bis route d'Auxerre	03 25 72 18 18
	EON Guillaume	42 avenue des tilleuls	03 25 49 21 90
	MENIF Thierry	4 bis cour Chateaubriand	03 25 71 97 01
	URENA Eric	75 bis route d'Auxerre	03 25 72 95 95

MEDECINE GENERALE			
SAINT JULIEN LES VILLAS - 10800	CLOOS Didier	42 B avenue des Sapins	03 25 82 32 98
	PODLIPSKI Jean-Marc	7 avenue Auguste Terrenoire	03 25 49 25 12
SAINT PARRES LES VAUDES - 10260	DECARNIN Guilain	11 rue des Pommiers	03 25 46 05 53
SAINTE SAVINE - 10300	FRANCOIS Anne-Sophie	56 avenue du Général Leclerc	03 25 45 25 25
	HAÏSSAT Gérard	66 avenue Galliéni	03 25 74 15 43
	THIRION Alban	50 avenue Galliéni	03 25 79 39 00
TRAINEL - 10400	TIRA Sami	5 bis route de Fontaine Fourches	03 25 39 16 29
TROYES - 10000	BALTAZART Jean-Yves	1 rue Blanche Odin	03 25 82 50 33
	CHAILLEY Mireille	UTT - 12 rue Marie Curie	03 51 59 13 44
	GUILLEMINOT Robert	15 rue Eugène Belgrand	03 25 82 41 56
	KRITLY Taric	1 rue Blanche Odin	03 25 82 50 33
	LAJOINIE Pierre	90 rue du Général de Gaulle	03 25 73 13 38
	MALGRAS Didier	26 boulevard Jules Guesde	03 25 43 29 65
	RIGAULT Philippe	32 avenue du 1er Mai	03 25 81 03 78
	ROZE-MULLOT Sophie	29 avenue Edouard Herriot	03 25 43 52 51
	SAMOUN Ephraym	6 boulevard du 14 Juillet	03 25 73 07 24
VENDEUVRE SUR BARSE - 10140	ROBERT Philippe	11 rue Pierre et Marie Curie - Groupe médical de la Barse	03 25 43 84 32
VILLENAUXE LA GRANDE - 10370	SOMAI Mounir	65 rue du Perrey	03 25 23 03 53

ALLERGOLOGIE			
TROYES - 10000	MORANI Anne-Françoise	2 avenue Joffre	03 25 49 27 42
CANCEROLOGIE			
TROYES - 10000	BEAUMONT-RAYMOND Claudine	Centre Hospitalier - 101 avenue Anatole France Service Oncologie Radiothérapie	03 25 49 48 87
	EYCHENNE Dominique	Centre Hospitalier - 101 avenue Anatole France Service Oncologie Radiothérapie	03 25 49 47 56
CARDIOLOGIE			
SAINT ANDRE LES VERGERS - 10120	BELLEFLEUR Jean-Paul	Polyclinique Montier la Celle - 17 rue Baltet	03 25 79 60 44
	HUBERT Alain	Polyclinique Montier la Celle - 17 rue Baltet	03 25 79 60 43
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE et TRAUMATOLOGIQUE			
TROYES - 10000	CHELIUS Philippe	Clinique de Champagne - 4 rue Chalm Soutine	03 25 71 69 22
ENDOCRINOLOGIE			
TROYES - 10000	FLIX-GILBERT Odile	18 rue Paillot de Montabert	03 25 73 77 72
GASTRO-ENTEROLOGIE			
TROYES - 10000	DAHLAB Raymond	4 rue Aristide Briand	03 25 73 31 76
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE			
TROYES - 10000	CHIREY Anne-Marie	Clinique de Champagne - 4 rue Chalm Soutine	03 25 71 69 52
OPHTALMOLOGIE			
TROYES - 10000	MERCIER Philippe	30 boulevard du 14 juillet	03 25 73 14 47
	ZINI Pascale	18 boulevard Victor Hugo	03 25 73 03 77
PNEUMO-PHTISIOLOGIE			
ST ANDRE LES VERGERS - 10120	HURDEBOURCQ Jean-Paul	Polyclinique Montier la Celle - 17 rue Baltet	03 25 75 93 80
PSYCHIATRIE			
TROYES - 10000	BENFATTO Angélina	Centre Médico Psychologique - 90 avenue Pasteur	03 25 45 13 10
	BRUN Philippe	Centre Médico Psychologique – 44 avenue Pierre Brossolette	03 25 73 16 60
	BRUN-GISCLON Françoise	Centre Médico Psychologique – 5 rue Fort Chevreuse	03 25 71 84 71
	MACZYTA Eric	Centre Médico Psychologique - 90 avenue Pasteur	03 25 45 13 10
REEDUCATION FONCTIONNELLE			
ST PARRES AUX TERTRES - 10410	ALLAS Tahar	Institut Asclépiades - 12 rue des Perrières	03 25 70 81 80
TROYES - 10000	BEDHET Pierre	Centre Hospitalier - 101 avenue Anatole France	03 25 49 49 01
RHUMATOLOGIE			
ROMILLY SUR SEINE - 10100	OMOURI Mohammed	65 rue de la Boule d'Or	03 25 39 15 19

*ARS-SE-2018-16 – Arrêté du 05 juillet 2018 portant **réouverture** du camping « Le Colombier » à DIENVILLE*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'AUBE

DELEGATION TERRITORIALE DE L'AUBE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
GRAND-EST

ARRETE n° ARS-SE-2018-16

Portant **réouverture** du camping « le Colombier » à Dienville

LE PREFET DE L'AUBE,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1421-1 à L.1421-4, L.1334-12 à L.1334-19, R.1321-1 à R.1321-4 et R.1334-29 ;

Vu le décret n°2011-629 du 03 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à l'exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ;

Vu l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire ;

Vu le règlement sanitaire départemental notamment le chapitre IV et le titre III ;

Vu la mise en demeure effectuée le 08 juillet 2014 par la délégation territoriale de l'ARS ;

Vu le rapport de visite du 18 août 2014 établi par un agent assermenté de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne, délégation territoriale départementale de l'Aube ;

Vu le rapport de visite du 25 juin 2018 établi par un agent assermenté de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, délégation territoriale de l'Aube,

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le protocole en date du 4 juillet 2013 organisant les modalités de coopération entre le préfet du département de l'Aube et le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Champagne-Ardenne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014247-0002 du 04 septembre 2014,

Considérant que les obligations en matière d'amiante, de légionelles et d'entretien sont remplies afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers,

Sur proposition de la déléguée territoriale de l'Aube de l'agence régionale de santé ;

ARRETE :

Article 1 :
Le camping « le Colombier », situé 8 avenue Jean Lanez à Dienville, exploité par Monsieur BOS, propriétaire, peut de nouveau être ouvert au public à compter de la signature du présent arrêté.

Article 2 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Aube, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé dans les deux mois suivant sa notification.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans le délai de deux mois suite à la notification du présent arrêté préfectoral.

Article 3 :
Cet arrêté préfectoral devra être porté la connaissance du public notamment par un affichage visible à l'entrée de l'établissement.

Article 4 :
La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, le sous-préfet de Bar sur Aube, la déléguée territoriale de l'Aube de l'ARS Grand-Est, le directeur départemental de la sécurité publique, les officiers et agents de police judiciaire, le commandant du groupement de gendarmerie de l'Aube et le maire de la commune de Dienville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

TROYES, le 05 juillet 2018

Pour le préfet,
La secrétaire générale,
Pour la secrétaire générale absente,
La sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine,

Catherine LABUSSIERE

DDCSPP DE L'AUBE

DDSCPP-DIR-2018192-0002 – Arrêté du 11 juillet 2018 portant subdélégation de signature en matière générale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° DDCSPP-DIR-2018192-0002

portant subdélégation de signature en matière générale

La directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Aube

VU le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 nommant monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 22 août 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° SATTCPP-BCI-2017247-0002 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, subdélégation de signature est donnée à madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, dans tous les domaines visés par l'arrêté préfectoral n°SATTCPP-BCI-2017247-0002 du 4 septembre 2017 susvisé.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Pierre AUBERT et de madame Marie-Christine WENCEL, subdélégation de signature est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral n° SATTCPP-BCI-2017247-0002 du 4 septembre 2017 susvisé, à :

Secrétariat général :

Pour les missions relevant du secrétariat général :

- madame Corinne DELCHER, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement, à mesdames Céline DEFRANCE, Odile GUBLIN.

Pôle cohésion sociale, jeunesse et sports :

Pour les missions relatives à la cohésion sociale :

- madame Lucie LEFEVRE, cheffe du service de la cohésion sociale,
- madame Anne-Catherine LEGRAND, conseillère technique en travail social, pour le conseil de famille et pour les courriers et décisions relatifs aux pupilles de l'État et les courriers d'ordre technique relatifs à ses missions.

Pour les missions relatives à la politique de la ville :

- madame Stella GAFFINO, cheffe de service politique de la ville,
- madame Emeline HORREAU, cheffe de service politique de la ville.

Pour les missions relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative :

- monsieur Arnaud LECOURT, chef du service jeunesse, sport et vie associative, pour les missions relatives à la jeunesse, aux sports et à la vie associative,
- mesdames Catherine BECUE et Laurence SAUNOT, messieurs Fabrice DOUSSOT et Pascal MOUNIER, conseillers techniques pour les courriers liés aux demandes de conseils techniques et pédagogiques dans le champ de leurs compétences professionnelles à l'exception des engagements financiers, des conventions et avenants, des notifications d'attribution de subvention, des refus d'aide financière, des convocations aux examens, des demandes de dérogation, des attestations de présence et de réussite, des procès verbaux de jury, des notifications de décision du jury, des diplômes, des arrêtés d'agrément, des récépissés de déclaration d'établissements et d'éducateurs, des accusés de réception du dépôt de dossier d'équipement, le CNDS.

Pôle protection des populations :

Pour les missions relevant de ce pôle :

- madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe du pôle protection des populations

Pour les missions relatives au service de la santé, de la protection animale et de l'environnement et pour les missions relatives au service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments :

- monsieur Gérard HUGONET, chef du service de la protection animale et de l'environnement,
- madame Évelyne GRIMONT, cheffe du service de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments,
- madame Laurence PREVOST, cheffe de la mission d'appui,

Pour les missions relatives au service concurrence, protection économique et sécurité du consommateur :

- monsieur Dominique PETIT, chef du service de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- mesdames Sarah DIAS, Émeline HEYNDRICKX, Martine VALLOT, inspectrices et monsieur Nicolas MIANNAY, inspecteur de la concurrence, consommation et répression des fraudes
- madame Laurence PREVOST, cheffe de la mission d'appui.

Délégation des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les missions relevant des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- madame Karine SOUTHON-BASTARD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

ARTICLE 2 : La subdélégation de signature est donnée, pour tous les domaines, aux fonctionnaires qui assurent le service de permanence pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2018152-0001 du 1er juin 2018 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le 11 juillet 2018

Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Pierre AUBERT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté n° DDCSPP-DIR-2018192-0003
portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses
imputées sur le budget de l'État

Le directeur départemental
de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 septembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 mars 1994 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2006 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la circulaire ministérielle (intérieur, outre-mer et collectivités territoriales) n° 159 du 5 mars 2008 relative à la modification du régime de la délégation de signature des préfets ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2016 nommant Pierre AUBERT directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du département de l'Aube à compter du 22 août 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017362-0002 du 28 décembre 2017 portant délégation de signature à monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État ;

Considérant que le BOP n°723 « Contribution aux dépenses immobilières » et le BOP n°724 « Entretien des bâtiments de l'État » sont fusionnés au profit d'un seul BOP n°723 intitulé « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », dans le cadre de la loi de finances pour 2018 ;

ARRETE

Article 1er:
En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aube, subdélégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, pour tous les programmes visés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017362-0002 du 28 décembre 2017 .

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de monsieur Pierre AUBERT, directeur départemental et de madame Marie-Christine WENCEL, directrice départementale adjointe, subdélégation de signature pour la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à :

- Madame Corinne DELCHER, secrétaire générale, pour tous les programmes relevant de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations visés à l'article 1er de l'arrêté n° SATCPP-BCI-2017362-0002 du 28 décembre 2017 et en cas d'absence ou d'empêchement, à mesdames Odile GUBLIN et Céline DEFRANCE, pour ces mêmes programmes ;

- Madame Lucie LEFEVRE, cheffe de service, pour :
Mission "Égalité des territoires, logement et ville"
programme 177 – hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

Mission "Immigration, asile et intégration"
programme 303 - immigration et asile

Mission "Solidarité, insertion et égalité des chances"
programme 304 - inclusion sociale et protection des personnes, économie sociale et solidarité et aide alimentaire

- Mesdames Stella GAFFINO et Emeline HORREAUX, cheffes de service, pour :
Mission "Politique des territoires"
programme 147 - politique de la ville
programme 104 – intégration et accès à la nationalité française

- Madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe de pôle, Monsieur Gérard HUGONET, chef de service, à Madame Évelyne GRIMONT, cheffe de service et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Alexandra NACQUEMOUCHE, pour :
Mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales"
programme 206 - sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation et programme

- Madame Sylvie RICHARD-DEBLOCK, cheffe de pôle et Monsieur Gérard HUGONET, chef de service pour :
Mission "Écologie, développement et mobilités durables"
programme 181 – prévention des risques

à effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI- 2017362-0002 du 28 décembre 2017 susvisé.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n° DDCSPP-DIR-2018103-0002 du 13 avril 2018 est abrogé.

Article 4 :

La directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations et les personnels cités au présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube et dont une copie sera adressée au DRFiP.

Troyes, le 11 juillet 2018

Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Pierre AUBERT

DDFiP de l'Aube

DDFIP 10 2018183-0002 – 2 juillet 2018 – Décision de délégations spéciales de signature accordée par la Directrice départementale des finances publiques de l'Aube aux agents des missions rattachées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DDFiP 10 2018 183 - 0002

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE
22 boulevard Gambetta BP 381
10026 TROYES CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction départementale des finances publiques de l'Aube ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques en qualité de Directrice départementale des finances publiques de l'Aube ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques fixant au 4 juillet 2016 la date d'installation de Mme Dominique GONTARD dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques de l'Aube ;

DECIDE

Article 1er : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale risques et audit :

- Mme Audrey COURAUD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit, auditrice ;
- M. Jérôme VENNIN, inspecteur principal des finances publiques, auditeur ;
- M. Philippe PARENT, inspecteur des finances publiques, inspecteur-auditeur ;
- Mme Brigitte DHAUTEL, inspectrice des finances publiques à la cellule qualité comptable.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

2. Pour le correspondant politique immobilière de l'Etat :

- M. Bernard TAVERNIER, administrateur des finances publiques adjoint.

3. Pour la mission communication :

- M. François-Olivier GIROUD, inspecteur des finances publiques.

4. Pour le service stratégie et contrôle de gestion

- Mme Anne-Marie WILLEMIN, inspectrice des finances publiques,
- Mme Antoinette RIVOIRE, inspectrice des finances publiques.

Ce service est rattaché à mon adjoint, M. Dany BUSNEL, administrateur des finances publiques.

Article 2 : La présente décision prendra effet le 1er septembre 2018. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

Troyes, le 2 juillet 2018

Dominique GONTARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REMANIEMENT DU CADASTRE

ARRETE DE CLOTURE
DES TRAVAUX

ARRETE n° DDFIP10 2018184-0001

Le préfet de l'Aube
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

Vu la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-1128 du 14 avril 2011 portant ouverture des travaux de remaniement du cadastre ;

Vu la demande de madame la directrice départementale des Finances publiques de l'Aube faisant savoir que les travaux de remaniement du cadastre sont achevés sur le territoire de la commune de FONTAINE;

ARRETE

Article 1er : le remaniement du cadastre est clos sur le territoire de la commune de FONTAINE le 20 juin 2018.

Article 2 : Le procès verbal de changement des désignations cadastrales à la suite du remaniement a été publié au service de la publicité foncière de Troyes 2ème Bureau le 20 juin 2018.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie de la commune concernée et des communes limitrophes, et publié dans la forme administrative.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube et la directrice départementale des Finances publiques de l'Aube sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au R*ecueil des actes administratifs*.

Fait à TROYES, le 03 JUIL. 2018
le préfet,

Thierry MOSIMANN

DDFIP 10 2018190-0001 – 9 juillet 2018 – Délégation générale de signature accordée par la Directrice départementale des finances publiques de l'Aube aux responsables des pôles État-pilotage et ressources et Animation du réseau, ainsi qu'à la responsable de la mission départementale risques et audit

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DDFiP 10 2018 190 - 0001

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE
22 boulevard Gambetta BP 381
10026 TROYES CEDEX

Décision de délégation générale aux responsables des pôles Etat - pilotage et ressources et animation du réseau, ainsi qu'à la responsable de la mission départementale risques et audit

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Aube ;

Vu le décret du 6 juin 2016 portant nomination de Mme Dominique GONTARD, administratrice générale des finances publiques en qualité de Directrice départementale des finances publiques de l'Aube ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques fixant au 4 juillet 2016 la date d'installation de Mme Dominique GONTARD dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques de l'Aube ;

DECIDE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

- M. Bernard TAVERNIER, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle Etat - pilotage et ressources,
- Mme Nadine JANIN, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle animation du réseau,
- Mme Audrey COURAUD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : La présente décision prend effet le 1er septembre 2018. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

Troyes, le 9 juillet 2018

Dominique GONTARD

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AUBE
22 boulevard Gambetta BP 381
10026 TROYES CEDEX

DDFIP 10 2018190-0002

Décision de désignation de conciliateur fiscal départemental adjoint

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

À compter du 1er septembre 2018, Madame Nadine JANIN, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle animation du réseau est désignée conciliatrice fiscale adjointe du département de l'Aube.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Troyes, le 9 juillet 2018

Dominique GONTARD

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE
22 boulevard Gambetta BP 381
10026 TROYES CEDEX

DDFIP 10 2018 190 - 0003

Décision de délégation de signature au conciliateur fiscal départemental adjoint

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 3 juillet 2018 désignant Mme Nadine JANIN conciliateur fiscal départemental adjoint à compter du 1er septembre 2018 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Nadine JANIN, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle animation du réseau, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

3° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

4° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

5° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet le 1er septembre 2018 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aube.

Troyes, le 9 juillet 2018

Dominique GONTARD

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n° :
DDFIP 10 2018 190_0004

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts à compter du 1er septembre 2018 :

Nom - Prénom	Responsables des services
MARE Gilles	**Services des impôts des entreprises :** Troyes
MARE Isabelle VALENTIN Corinne	**Services des impôts des particuliers :** Troyes-Agglomération Troyes-Extérieur
BOUCHET Cécile DEBOLD René	**Services des impôts des particuliers – Services des impôts des entreprises :** Bar-sur-Aube Romilly-sur-Seine
LEROY Carole	**Pôle départemental de contrôle revenus/patrimoine :** Troyes
THIBAULT Bertrand	**Pôle de contrôle et d'expertise :** Troyes
VUILLEMIN France	**Brigade départementale de vérification :** Troyes
GERLIER Vincent	**Pôle de recouvrement spécialisé :** Aube
JOURDHEUIL Stéphane	**Pôle de topographie et de gestion cadastrale :** Aube
MAHO Réjane MAHO Réjane	**Services de publicité foncière et de l'enregistrement :** Troyes 1 (publicité foncière et enregistrement) Troyes 2 (publicité foncière)

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDT DE L'AUBE

DDT-SEAF2018185-0001 – Arrêté du 4 juillet 2018 portant fixation du prix du raisin « fermage » de la vendange 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

Direction départementale
des territoires

Arrêté préfectoral n° DDT-SEAF2018185-0001
portant fixation du prix du raisin "fermage"
de la vendange 2017

Le Préfet de l'Aube,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L 144-11 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2013002-0004 du 2 janvier 2013 modifié portant application du statut du fermage dans le département de l'Aube ;
Vu l'arrêté préfectoral n°SATCPP-BCI-2017251-0001 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Pierre LIOGIER, directeur départemental des territoires ;
Vu l'arrêté préfectoral n°DDT-SG-2018086-001 du 27 mars 2018 portant subdélégation de signature à monsieur Laurent BOULLANGER, chef de service économies agricole et forestière,
Vu les propositions du syndicat professionnel des courtiers en vins de champagne en date du 12 juin 2018 ;
Vu l'avis de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux en date du 19 juin 2018 ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1 : Le prix hors taxes du kilogramme de raisin "fermage" ayant droit à l'appellation "Champagne" est fixé comme suit pour la vendange 2017 :

- Montgueux blancs: 6,24 €
- Montgueux noirs 6,24 €
- Villenauxe la Grande blancs 6,24 €
- Villenauxe la Grande noirs 6,14 €
- Autres crus 5,56 €

Ces prix s'appliquent au règlement des fermages dont les échéances s'inscrivent dans la période allant du 15 novembre 2017 au 14 novembre 2018.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube et monsieur le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de l'Aube.

Fait à Troyes, le 04 JUIL. 2018

Pour le Préfet, par délégation
pour le directeur départemental des territoires, par subdélégation,
le chef du service économies agricole et forestière

Laurent BOULLANGER

Prix du raisin fermage - CCPBR du 19/06/18

VENDANGES	*Appellation « Champagne »*	*Montant en Euros*
2017	**Montgueux Blancs**	**6,24 €**
	Montgueux Noirs	**6,24 €**
	Villenauxe Blancs	**6,24 €**
	Villenauxe Noirs	**6,14 €**
	Autres crus	**5,56 €**
2016 pour rappel	**Montgueux Blancs**	**5,89 €**
	Montgueux Noirs	**5,89 €**
	Villenauxe Blancs	**5,89 €**
	Villenauxe Noirs	**5,79 €**
	Autres crus	**5,32 €**
2015 pour rappel	**Montgueux Blancs**	**5,82 €**
	Montgueux Noirs	**5,82 €**
	Villenauxe Blancs	**5,82 €**
	Villenauxe Noirs	**5,72 €**
	Autres crus	**5,26 €**
2014 pour rappel	**Montgueux Blancs**	**5,75 €**
	Montgueux Noirs	**5,75 €**
	Villenauxe Blancs	**5,75 €**
	Villenauxe Noirs	**5,75 €**
	Autres crus	**5,23 €**
2013 pour rappel	**Montgueux Blancs**	**5,66 €**
	Montgueux Noirs	**5,51 €**
	Villenauxe Blancs	**5,66 €**
	Villenauxe Noirs	**5,54 €**
	Autres crus	**5,17 €**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

Direction Départementale des Territoires

AUBE

ARRETE n° DDT-SEB/BB-2018 186 - 0001

Service Eau Biodiversité
Bureau Biodiversité

AUTORISATION DE CAPTURE ET DE TRANSPORT DE POISSONS A DES FINS DE SAUVETAGE

Le Préfet de l'Aube,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 436.9, R 432.5 à R 432.11 ;

VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 1985 fixant la liste des espèces de poissons, de crustacés et de grenouilles représentés dans les eaux visées à l'article 413 du code rural ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-SEB/BB-2017348-0001 du 14 décembre 2017 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Aube ;

VU les arrêtés ministériels du 2 février 1989 et du 17 mars 1993 relatifs à l'utilisation des installations de pêche à l'électricité ;

VU l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017251-0001 du 8 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Pierre LIOGIER, Directeur départemental des territoires à l'effet de signer, au nom du Préfet, les actes découlant de ses attributions et compétences ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-SG-2018183-001 du 2 juillet 2018 portant subdélégation de signature de M. Pierre LIOGIER en matière d'eau et de biodiversité à Mme Hélène KERISIT ;

VU la demande présentée par la société AB Pêcheries de Loire pour le compte de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ;

VU l'avis du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;

VU l'avis de la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;

VU l'avis de M. le Directeur départemental des territoires de l'Aube ;

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer une pêche de sauvetage de poissons dans le cadre de la vidange totale du canal d'amenée du barrage réservoir Aube en vue d'y réaliser des travaux de curage.

ARRETE

Article 1 - Bénéficiaire de l'autorisation

La société AB Pêcheries de Loire agissant pour le compte de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs dont le siège est situé 8 rue Villiot - 75012 PARIS est autorisée à capturer et à transporter toute espèce de poissons à des fins de sauvetage dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles ci-après.

Article 2 - Responsable de l'exécution matérielle de l'opération

M. Alain BAILLET, directeur de la société AB Pêcheries de Loire, est responsable de la pêche de sauvetage. Il pourra se faire aider dans l'exécution matérielle des opérations qu'il décidera par :

- M. Jean-Claude GANDON,
- M. Philippe LHUMEAU,
- M. Erwann BONNET.

Article 3 - Objet de l'autorisation

La présente autorisation est accordée au demandeur pour qu'il puisse réaliser la capture et le transport des poissons à des fins de sauvetage dans le cadre des travaux de curage du canal d'amenée Aube.

Article 4 - Validité

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 juillet 2018.

Article 5 : Moyens de capture autorisés

Pour réaliser les opérations de capture et de transport au titre de la présente autorisation, le permissionnaire ainsi que l'ensemble des personnes désignées à l'article 2 sont autorisées à utiliser des sennes de différents maillages, des verveux à ailes, des épuisettes ainsi que du matériel de pêche à électricité.
Dans ce dernier cas, les opérateurs sont tenus de respecter les conditions fixées par les arrêtés ministériels des 2 février 1989 et 17 mars 1993 susvisés.

Article 6 - Destination du poisson capturé

Les poissons capturés au cours de ces pêches devront être immédiatement évacués vers les plans d'eau ou cours d'eau suivants :
- les espèces lénitophiles seront remises dans le lac réservoir Aube,
- les poissons migrateurs amphihalins et les espèces rhéophiles de 1ère catégorie seront remis dans la rivière Aube.

Les poissons morts au cours de la pêche seront transportés à l'équarrissage.

Les poissons suivants seront détruits :
- les poissons en mauvais état sanitaire,
- les poissons mentionnés à l'article R 432-5 du code de l'environnement,
- les poissons absents de la liste fixée par arrêté ministériel du 17 décembre 1985 susvisé.

Article 7 - Accord du (des) détenteurs(s) du droit de pêche

Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du (des) détenteur(s) du droit de pêche.

Article 8 - Déclaration préalable

Deux semaines au moins avant chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser une déclaration écrite ou un courrier électronique précisant le programme, les dates et lieux de capture, les moyens mis en oeuvre, la destination des poissons capturés à :

- la Direction Départementale des Territoires de l'Aube (Service Eau Biodiversité : pascal.bruant@aube.gouv.fr),
- au Service Départemental de l'AFB (sd10@afbiodiversite.fr),
- la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (fedepeche10@wanadoo.fr).

Article 9 - Compte-rendu d'exécution

Dans le délai d'un mois après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte-rendu précisant les résultats des captures et la destination des poissons à :

- la Direction Départementale des Territoires de l'Aube (Service Eau Biodiversité : pascal.bruant@aube.gouv.fr),
- au Service Départemental de l'AFB (sd10@afbiodiversite.fr),
- la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (fedepeche10@wanadoo.fr).

Les incidents qui pourraient survenir à l'occasion de ces pêches devront être déclarés sans délai à l'autorité chargée de la police de la pêche.

Article 10 - Présentation de l'autorisation

Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 11 - Retrait de l'autorisation

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui précèdent.
Le non-respect de l'article 9 entraînera une fin de non-recevoir pour l'obtention d'une autorisation de même type pour l'année suivante.

Article 12 - M. le Directeur départemental des territoires de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aube et dont une copie sera adressée à :
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Aube,
- M. le Chef du service départemental de l'AFB,
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand-Est,
- M. le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

A TROYES, le – 5 JUIL. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires de l'Aube,
Pour le Directeur départemental des territoires et par subdélégation,
Le chef du service eau biodiversité,

Hélène KERISIT

DIRECCTE UD10

DIRECCTE-POLE 3E 2018190-0001 – Arrêté du 9 juillet 2018 portant modification du fonctionnement de la commission chargée d'émettre un avis sur le projet d'une décision de suppression du revenu de remplacement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DU TRAVAIL

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Grand Est

Unité départementale de l'Aube

Arrêté n° DIRECCTE-POLE 3E 2018190-0001

ARRETE PORTANT MODIFICATION
DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION
CHARGEE D'EMETTRE UN AVIS SUR LE PROJET
D'UNE DECISION DE SUPPRESSION DU REVENU DE REMPLACEMENT

LE PRÉFET DE L'AUBE

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu la loi n°200-758 du 1er août 2008 relative aux droits et aux devoirs des demandeurs d'emploi,

Vu le décret n°2006-1197 du 29 septembre 2006 introduisant une pénalité administrative sanctionnant les comportements frauduleux,

Vu l'article R.5426-9 du code du travail portant constitution de la commission chargée de donner un avis sur le projet d'une décision de suppression du revenu de remplacement,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2014 fixant la composition de la commission tripartite,

Vu le décret n°2015-1342 du 23 octobre 2015, article R133-10,

Vu l'arrêté du préfet de l'Aube n° SATCPP-BCI-2017247-0012 du 4 septembre 2017 accordant délégation de signature à Madame Danièle GUIGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,

Vu l'arrêté n°2016-46 du 16 novembre 2016 portant subdélégation de signature en faveur de la Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube de la DIRECCTE Grand Est,

Sur la proposition de Madame la Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube de la DIRECCTE,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2018152-0001 du 1er juin 2018 est abrogé.

Article 2 : La commission chargée de donner un avis sur le projet d'une décision de suppression du revenu de remplacement est composée comme suit :

D'un représentant de l'Etat :

•Monsieur Olivier PATERNOSTER, attaché d'administration Etat à l'Unité Départementale de l'Aube de la DIRECCTE, membre titulaire, ou

•Madame Odile MIOLANE, contrôleuse du travail à l'Unité Départementale de l'Aube de la DIRECCTE, membre suppléant.

D'un représentant de l'institution mentionnée à l'article L.5312-1 du code du travail

•Monsieur Christian PARISOT, chargé d'analyse des Données de Pilotage Pôle Emploi Direction Territoriale Aube / Haute-Marne, membre titulaire, ou

•Monsieur Christophe PACOT chargé de mission Pôle Emploi Direction Territoriale Aube / Haute-Marne, membre suppléant.

De deux membres titulaires ou suppléants de l'instance paritaire régionale mentionnée à l'article L.5312-10 du code du travail proposés par celle-ci :

Titulaires :

• Monsieur Jean-Pierre CASTELLO (MEDEF) • Monsieur Eric WOIEMBERGHE (CFE CGC)

Suppléants :

• Monsieur Michel DE ABREU (U2P) • Madame Emmanuelle MOISSONNIER (CGT)

Article 3 : Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant la commission sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou ont donné mandat. Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube, Madame la Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube de la DIRECCTE sont chargées chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée à chacun des membres de la commission et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le 9 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation de la Directrice régionale,
La responsable de l'unité départementale de l'Aube,

Anne GRAILLOT

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Services du Cabinet – Bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives

BSIPA 2018187-0003 – Arrêté du 6 juillet 2018 portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation ». Programme B – code 0216081004C4 « Actions de sensibilisation hors entreprise »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

Arrêté préfectoral n° 2018187 .0003 BSIPA
portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel
de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation »
Programme B – code 0216081004C4 « Actions de sensibilisation hors entreprise »

Ville de Nogent-sur-Seine
« Prévenir pour protéger »

LE PRÉFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance ;

Vu les articles 441-6 et 441-7 du code pénal ;

Vu l'article L.612-4 du code du commerce ;

Vu les articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;

Vu la cartographie budgétaire relative aux responsables d'unité opérationnelle du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Vu le dossier de demande de subvention présentée par la ville de Nogent-sur-Seine, sise 27, Grande Rue Saint-Laurent – 10400 NOGENT-SUR-SEINE ;

Considérant que la demande de la ville de Nogent-sur-Seine fait suite à l'initiation ou la conception d'un projet conforme à ses missions ou à son objet statutaire et participe à la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Considérant que le projet initié et conçu par la ville de Nogent-sur-Seine, objet d'un dossier de demande de subvention déposé auprès des services de la préfecture de l'Aube, participe de ces politiques ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une subvention d'un montant de **3 960,00 € (trois mille neuf cent soixante euros)** est attribuée au titre du code activité 0216081004C4 « Actions de sensibilisation hors entreprises » pour l'année 2018, à la ville de Nogent-sur-Seine pour la mise en œuvre du projet de prévention intitulé « **Prévenir pour protéger** ».

Ce projet a pour finalité de sensibiliser les jeunes par des ateliers spécifiques sur la radicalisation au sein des « accueils de loisirs ados » et par des ateliers sur la parentalité avec pour objectif de redonner de la légitimité aux parents. Il s'agit de développer le maillage social pour déceler les jeunes susceptibles de se radicaliser.

Deux éducateurs seront présents sur le terrain et seront appuyés par le référent « radicalisation » de la gendarmerie nationale.

30 jeunes (adolescents et jeunes majeurs) pourront bénéficier de cette action.

L'évaluation des résultats de l'action sera réalisée à travers des indicateurs suivants : les échanges entre les jeunes et les parents, la présence des éducateurs, les contacts avec le référent « radicalisation » de la gendarmerie nationale.

L'action débutera le 3 septembre 2018 et se terminera le 31 août 2019.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera imputée sur les crédits du domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation » et fera l'objet d'un versement unique sur le compte bancaire de la Trésorerie de Nogent-sur-Seine.

ARTICLE 3 : Le porteur s'engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d'enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes du projet, payées ou restant à payer (c'est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l'utilisation de la subvention allouée par la Préfecture de l'Aube.

.../...

En cas d'évolution à la baisse du budget prévisionnel, le porteur de projet s'engage à informer sans délai les services de la préfecture de l'Aube. Aucun changement dans l'objet ou dans l'affectation des subventions ne peut intervenir sans autorisation préalable expresse donnée par l'administration.

Au terme de son action, le porteur de projet devra produire, lors de toute nouvelle demande de subvention et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un compte-rendu de l'emploi de la subvention composé des documents suivants :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059) ;
- les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- le rapport d'activité qui devra retracer de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans le présent arrêté. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet.

Les documents sont signés par le représentant légal du porteur de projet (ou toute personne ayant un pouvoir écrit de ce dernier) et engagent le porteur de projet. Il est rappelé que toute fausse déclaration à une administration publique est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution sans accord écrit de l'administration, les services de la préfecture de l'Aube pourront ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté conformément à l'article 43-IV de la loi n° 93-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et après avoir entendu ses représentants.

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et/ou sur place, les travaux et dépenses réalisés au titre de l'action visée au 1er article. Les services de la préfecture de l'Aube peuvent procéder à une évaluation notamment sur la conformité des résultats visés et/ou sur l'impact du projet au regard de l'intérêt local conformément aux articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet ou de l'utilisation non-conforme à l'objet, il devra être procédé au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, et au plus tard, dans le mois qui suivra le titre de perception correspondant.

ARTICLE 5 : Le Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube, le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Troyes, le 06 JUIL. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

Arrêté préfectoral n° 2018187-0004 BSIPA
portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel
de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation »
Programme B – code 0216081004C4 « Actions de sensibilisation hors entreprise »

Association de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (ADFI Aube)
« Apprendre l'emprise dans une situation de radicalisation et la contre-radicalisation »

LE PRÉFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance ;

Vu les articles 441-6 et 441-7 du code pénal ;

Vu l'article L.612-4 du code du commerce ;

Vu les articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;

Vu la cartographie budgétaire relative aux responsables d'unité opérationnelle du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Vu le dossier de demande de subvention présentée par l'Association de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (ADFI Aube), sise 15, avenue d'Echenilly – 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS ;

Considérant que la demande de l'ADFI Aube fait suite à l'initiation ou la conception d'un projet conforme à ses missions ou à son objet statutaire et participe à la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Considérant que le projet initié et conçu par l'ADFI Aube, objet d'un dossier de demande de subvention déposé auprès des services de la préfecture de l'Aube, participe de ces politiques ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une subvention d'un montant de **1 256,00 € (mille deux cent cinquante-six euros)** est attribuée au titre du code activité 0216081004C4 « Actions de sensibilisation hors entreprises » pour l'année 2018, à l'ADFI Aube pour la mise en œuvre du projet de prévention intitulé **« Apprendre l'emprise dans une situation de radicalisation et la contre-radicalisation »**.

Ce projet consiste à l'organisation de 2 conférences : informer sur le phénomène de l'emprise et des conséquences favorisant l'endoctrinement et sensibiliser le public à la contre-radicalisation.

Pour réaliser ce projet, les interventions seront menées par la Présidente de l'UNADFI, une psychologue-criminologue et un psychanalyste spécialiste en communication de crise, ainsi que sur le discours de contre-radicalisation.

Cette action sera ouverte au grand public et aux professionnels de l'action sociale, aux élus et enseignants, dans le cadre des actions proposées par Troyes Champagne Métropole.

L'évaluation des résultats de l'action s'effectuera au travers des documents d'évaluation remis à chaque participant.

L'action débutera le 1er octobre 2018 et se terminera le 28 février 2019.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera imputée sur les crédits du domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation » et fera l'objet d'un versement unique sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : ADFI
Code banque : 30002
Code guichet : 08736
Numéro de compte : 0000079130T – Clé RIB : 17

.../...

ARTICLE 3 : Le porteur s'engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d'enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes du projet, payées ou restant à payer (c'est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l'utilisation de la subvention allouée par la Préfecture de l'Aube.

En cas d'évolution à la baisse du budget prévisionnel, le porteur de projet s'engage à informer sans délai les services de la préfecture de l'Aube. Aucun changement dans l'objet ou dans l'affectation des subventions ne peut intervenir sans autorisation préalable expresse donnée par l'administration.

Au terme de son action, le porteur de projet devra produire, lors de toute nouvelle demande de subvention et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un compte-rendu de l'emploi de la subvention composé des documents suivants :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059) ;
- les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- le rapport d'activité qui devra retracer de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans le présent arrêté. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet.

Les documents sont signés par le représentant légal du porteur de projet (ou toute personne ayant un pouvoir écrit de ce dernier) et engagent le porteur de projet. Il est rappelé que toute fausse déclaration à une administration publique est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution sans accord écrit de l'administration, les services de la préfecture de l'Aube pourront ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté conformément à l'article 43-IV de la loi n° 93-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et après avoir entendu ses représentants.

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et/ou sur place, les travaux et dépenses réalisés au titre de l'action visée au 1er article. Les services de la préfecture de l'Aube peuvent procéder à une évaluation notamment sur la conformité des résultats visés et/ou sur l'impact du projet au regard de l'intérêt local conformément aux articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet ou de l'utilisation non-conforme à l'objet, il devra être procédé au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, et au plus tard, dans le mois qui suivra le titre de perception correspondant.

ARTICLE 5 : Le Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube, le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Troyes, le 06 JUIL. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

BSIPA 2018187-0005 – Arrêté du 6 juillet 2018 portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation ». Programme B – code 0216081004C0 « Prévention de la radicalisation – autres actions »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

Arrêté préfectoral n° 2018187-0005 BSIPA
portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel
de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation »
Programme B – code 0216081004C0 « Prévention de la radicalisation – autres actions »

Maison des jeunes et de la culture de Romilly-sur-Seine
« Atelier socio-linguistique : accueil, intégration et lutte contre la radicalisation »

LE PRÉFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance ;

Vu les articles 441-6 et 441-7 du code pénal ;

Vu l'article L.612-4 du code du commerce ;

Vu les articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;

Vu la cartographie budgétaire relative aux responsables d'unité opérationnelle du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Vu le dossier de demande de subvention présentée par la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Romilly-sur-Seine, sise 4, rue Julian Grimau – 10100 ROMILLY-SUR-SEINE ;

Considérant que la demande de la MJC de Romilly-sur-Seine fait suite à l'initiation ou la conception d'un projet conforme à ses missions ou à son objet statutaire et participe à la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Considérant que le projet initié et conçu par la MJC de Romilly-sur-Seine, objet d'un dossier de demande de subvention déposé auprès des services de la préfecture de l'Aube, participe de ces politiques ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une subvention d'un montant de **8 316,00 € (huit mille trois cent seize euros)** est attribuée au titre du code activité 0216081004C0 « Prévention de la radicalisation – autres actions » pour l'année 2018, à la MJC de Romilly-sur-Seine pour la mise en œuvre du projet de prévention intitulé « **Atelier socio-linguistique : accueil, intégration et lutte contre la radicalisation** ».

Il s'agit d'organiser des ateliers à destination des personnes d'origine étrangère afin de leur permettre de maîtriser la langue française, aux femmes de connaître leurs droits, de lutter contre la délinquance en renforçant les parents dans leur rôle et de lutter contre la radicalisation en proposant des activités gratuites sur les valeurs de la République (laïcité, éducation, etc.).

Pour réaliser ce projet, la MJC de Romilly-sur-Seine souhaite s'appuyer au maximum sur l'engagement bénévole. Les locaux, les matériels et le personnel de la MJC seront mis à contribution pour garantir l'accueil et la prise en charge des bénéficiaires. Un minibus sera affrété pour les sorties organisées dans ce cadre.

Cette action sera ouverte à 80 personnes de 25 à 70 ans, dont une trentaine de personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville.

L'évaluation des résultats de l'action s'effectuera au travers des indicateurs suivants : nombre de participants, évolution de l'autonomie, nombre de sorties, implication des bénévoles encadrants, satisfaction des participants et création de lien social, de solidarité et d'entraide.

La réalisation de l'action sera terminée le 21 décembre 2018.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera imputée sur les crédits du domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation » et fera l'objet d'un versement unique sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : MJC Romilly
Code banque : 30003
Code guichet : 02154
Numéro de compte : 00050068320 – Clé RIB : 62

.../...

ARTICLE 3 : Le porteur s'engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d'enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes du projet, payées ou restant à payer (c'est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l'utilisation de la subvention allouée par la Préfecture de l'Aube.

En cas d'évolution à la baisse du budget prévisionnel, le porteur de projet s'engage à informer sans délai les services de la préfecture de l'Aube. Aucun changement dans l'objet ou dans l'affectation des subventions ne peut intervenir sans autorisation préalable expresse donnée par l'administration.

Au terme de son action, le porteur de projet devra produire, lors de toute nouvelle demande de subvention et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un compte-rendu de l'emploi de la subvention composé des documents suivants :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059) ;
- les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- le rapport d'activité qui devra retracer de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans le présent arrêté. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet.

Les documents sont signés par le représentant légal du porteur de projet (ou toute personne ayant un pouvoir écrit de ce dernier) et engagent le porteur de projet. Il est rappelé que toute fausse déclaration à une administration publique est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution sans accord écrit de l'administration, les services de la préfecture de l'Aube pourront ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté conformément à l'article 43-IV de la loi n° 93-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et après avoir entendu ses représentants.

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et/ou sur place, les travaux et dépenses réalisés au titre de l'action visée au 1er article. Les services de la préfecture de l'Aube peuvent procéder à une évaluation notamment sur la conformité des résultats visés et/ou sur l'impact du projet au regard de l'intérêt local conformément aux articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet ou de l'utilisation non-conforme à l'objet, il devra être procédé au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, et au plus tard, dans le mois qui suivra le titre de perception correspondant.

.../...

ARTICLE 5 : Le Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube, le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Troyes, le 06 JUIL. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

Arrêté préfectoral n° 2018187-0006 BSIPA
portant attribution de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
Domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation »
Programme B – code 0216081004C1 « Actions de contre discours »

Ligue de l'enseignement de l'Aube
« Images et lutte contre la radicalisation »

LE PRÉFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance ;

Vu les articles 441-6 et 441-7 du code pénal ;

Vu l'article L.612-4 du code du commerce ;

Vu les articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ;

.../...

Vu la cartographie budgétaire relative aux responsables d'unité opérationnelle du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Vu le dossier de demande de subvention présentée par la Ligue de l'enseignement de l'Aube (LEA), sise 15, rue d'Echenilly – 10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS ;

Considérant que la demande de la LEA fait suite à l'initiation ou la conception d'un projet conforme à ses missions ou à son objet statutaire et participe à la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Considérant que le projet initié et conçu par la LEA, objet d'un dossier de demande de subvention déposé auprès des services de la préfecture de l'Aube, participe de ces politiques ;

Sur proposition du Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une subvention d'un montant de **6 468,00 € (six mille quatre cent soixante-huit euros)** est attribuée au titre du code activité 0216081004C1 « Actions de contre discours » pour l'année 2018, à la LEA pour la mise en œuvre du projet de prévention intitulé « **Images et lutte contre la radicalisation** ».

L'action a pour finalité de renforcer la prévention, notamment sur le basculement des jeunes vers la radicalisation, en les amenant à décrypter les images et en démontrant les mécanismes utilisés par les réseaux de propagande. Il s'agit d'accompagner les publics potentiellement concernés par la radicalisation en leur donnant les moyens d'apprendre la pluralité de l'information pour se forger une opinion et les amener à se construire une culture de l'image.

Pour réaliser ce projet, la LEA fera appel à deux intervenants sur les temps de pratique et de débats. Les salles d'activités, les lieux de tournages et le matériel audiovisuel sera mis à contribution pour permettre à cette action de se réaliser.

Cette action sera ouverte à 30 jeunes de 12 à 20 ans issus des quartiers prioritaires des Chartreux, de Jules Guesde et des Sénardes.

L'évaluation des résultats de l'action s'effectuera au travers des indicateurs suivants : le taux de participation et le nombre de jeunes, l'assiduité et l'implication des participants, des associations et des structures relais, l'adaptation des supports choisis.

La réalisation de l'action sera achevée le 31 décembre 2018.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera imputée sur les crédits du domaine fonctionnel 0216-10-04 « Prévention de la radicalisation » et fera l'objet d'un versement unique sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte : Ligue de l'enseignement de l'Aube
Code banque : 42559
Code guichet : 10000
Numéro de compte : 08004690075 – Clé RIB : 34

.../...

ARTICLE 3 : Le porteur s'engage à mettre en place un outil de suivi analytique lui permettant d'enregistrer précisément les recettes et les dépenses directes et indirectes du projet, payées ou restant à payer (c'est-à-dire engagées). Cet outil de suivi analytique permettra de rendre compte à tout moment de l'utilisation de la subvention allouée par la Préfecture de l'Aube.

En cas d'évolution à la baisse du budget prévisionnel, le porteur de projet s'engage à informer sans délai les services de la préfecture de l'Aube. Aucun changement dans l'objet ou dans l'affectation des subventions ne peut intervenir sans autorisation préalable expresse donnée par l'administration.

Au terme de son action, le porteur de projet devra produire, lors de toute nouvelle demande de subvention et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, un compte-rendu de l'emploi de la subvention composé des documents suivants :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059) ;
- les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel ;
- le rapport d'activité qui devra retracer de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans le présent arrêté. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet.

Les documents sont signés par le représentant légal du porteur de projet (ou toute personne ayant un pouvoir écrit de ce dernier) et engagent le porteur de projet. Il est rappelé que toute fausse déclaration à une administration publique est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution sans accord écrit de l'administration, les services de la préfecture de l'Aube pourront ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent arrêté conformément à l'article 43-IV de la loi n° 93-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et après avoir entendu ses représentants.

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et/ou sur place, les travaux et dépenses réalisés au titre de l'action visée au 1er article. Les services de la préfecture de l'Aube peuvent procéder à une évaluation notamment sur la conformité des résultats visés et/ou sur l'impact du projet au regard de l'intérêt local conformément aux articles L.2121-29, L.3211-1 et L.4221-1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet ou de l'utilisation non-conforme à l'objet, il devra être procédé au versement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais, et au plus tard, dans le mois qui suivra le titre de perception correspondant.

.../...

ARTICLE 5 : Le Directeur des services du cabinet du Préfet de l'Aube, le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée au bénéficiaire.

Troyes, le 06 JUIL. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

CABINET DU PREFET
BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES

ARRETE N° 2018190-0001 BSIPA

portant interdiction temporaire de vente à emporter
et de consommation de boissons alcooliques sur la voie publique

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2214-4 et L.2215-1 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;

Considérant que les manifestations publiques à l'occasion de la Fête Nationale engendrent des déplacements importants de population ;

Considérant que les festivités liées à la Fête Nationale peuvent entraîner une consommation alcoolique anormale ;

Considérant que celle-ci se manifeste essentiellement sur la voie publique, en dehors du cadre des débits de boissons dûment autorisés et peuvent engendrer des troubles graves à l'ordre public ;

Considérant que ces comportements ont antérieurement causé des troubles à l'ordre public ;

Considérant par ailleurs que l'accidentologie routière constatée dans le département de l'Aube lors des fêtes et les contrôles d'alcoolémie réalisés par les forces de l'ordre mettent en évidence une importante proportion de conducteurs circulant sous l'empire d'un état alcoolique ;

Considérant que la sécurité des biens et des personnes et la préservation de l'ordre public réclament des mesures de police adaptées à ce type de manifestation exceptionnelle ;

Considérant par ailleurs que se tiendra la finale de la Coupe du Monde de Football Professionnel le dimanche 15 juillet 2018 à 17h00 ; que cet événement sportif mondial attire un public nombreux ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'interdire la vente à emporter et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique ;

Sur proposition du Directeur de cabinet de monsieur le Préfet de l'Aube ;

.../...

ARRETE

Article 1er : La vente à emporter, la vente ambulante et la consommation sur la voie publique de toute boisson alcoolisée sont interdites sur le territoire des communes de :
Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Barberey-Saint-Sulpice, Creney-près-Troyes, Dienville, Dolancourt, Géraudot, La Chapelle-Saint-Luc, La Rivière-de-Corps, Les Noës-près-Troyes, Lusigny-sur-Barse, Mesnil-Saint-Père, Nogent-sur-Seine, Pont-Sainte-Marie, Romilly-sur-Seine, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte-Savine, Troyes et Vendeuvre-sur-Barse.

Article 2 : L'interdiction de l'article 1 entrera en vigueur le **vendredi 13 juillet 2018 à 12 heures et se terminera le lundi 16 juillet 2018 à 08 heures.**

Article 3 : Cette même interdiction ne s'applique pas aux débits de boissons légalement installés ainsi qu'à leurs terrasses qui sont considérées comme des extensions du débit de boissons en application de l'article R.3323-4 du Code de la santé publique.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur de cabinet du Préfet de l'Aube, les sous-préfets d'arrondissement, la directrice départementale de la sécurité publique de l'Aube et le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aube ainsi que les maires de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Barberey-Saint-Sulpice, Creney-près-Troyes, Dienville, Dolancourt, Géraudot, La Chapelle-Saint-Luc, La Rivière-de-Corps, Les Noës-près-Troyes, Lusigny-sur-Barse, Mesnil-Saint-Père, Nogent-sur-Seine, Pont-Sainte-Marie, Romilly-sur-Seine, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Sainte-Savine, Troyes et Vendeuvre-sur-Barse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et fera l'objet d'un affichage dans les communes intéressées.

Troyes, le - 9 JUIL. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes :
- Un recours gracieux motivé peut être adressé à mes services.
- Un recours hiérarchique peut être introduit auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Cabinet, Bureau des polices administratives.
En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.
- Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de notification de la décision contestée ou du deuxième mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

CABINET DU PREFET
BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES

ARRETE N° 2018190-0002 BSIPA

réglementant temporairement la distribution, la vente à emporter et le transport de carburant et de gaz

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;

Considérant que les troubles graves à l'ordre public, qui peuvent survenir sur la voie publique à l'occasion de la fête Nationale dans le département de l'Aube, nécessitent que toutes les mesures soient prises au cours de cette période pour en prévenir la survenance ou en limiter les conséquences ;

Considérant par ailleurs que se tiendra la finale de la Coupe du Monde de Football Professionnel le dimanche 15 juillet 2018 à 17h00 ; que cet événement sportif mondial attire un public nombreux ;

Considérant, à ce titre, que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et prévenir la survenance des incendies volontaires ;

Considérant, par ailleurs, que toutes les mesures doivent être prises pour prévenir les agressions par usage de produits corrosifs ;

Considérant que l'un des moyens pour commettre ces délits consiste à utiliser, à des fins autres que domestiques ou les détourner de leur utilisation finale courante, les carburants et combustibles domestiques dont les gaz inflammables et tout produit corrosif ;

Considérant qu'il convient, de ce fait, d'en restreindre les conditions de distribution, d'achat et de vente à emporter sur l'ensemble du territoire du département de l'Aube ;

Sur proposition du Directeur de cabinet du Préfet de l'Aube ;

ARRETE

Article 1er : Est interdite, **sur l'ensemble du département de l'Aube, à compter du vendredi 13 juillet 2018, à 12 heures, et jusqu'au lundi 16 juillet 2018 à 08 heures**, la vente au détail de produits combustibles ou corrosifs, carburants et gaz inflammable, dans tout récipient transportable, par des particuliers.

Article 2 : En cas d'urgence, et pour répondre à un besoin justifié et vérifié en tant que besoin, avec le concours des services de police et de gendarmerie, il peut être dérogé aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le transport de produits combustibles et/ou corrosifs, carburants et gaz inflammables, est interdit dans tout récipient tel que bidon ou jerricans, durant toute la période mentionnée, par les particuliers.

Article 4 : Les détaillants, gérants et exploitants de stations services, notamment celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, devront prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Article 5 : Le Directeur de cabinet du Préfet de l'Aube, les sous-préfets d'arrondissement, les maires du département, la Directrice départementale de la sécurité publique de l'Aube et le Colonel, Commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et fera l'objet d'un affichage dans les stations services.

A Troyes, le - 9 JUIL. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes :
- Un recours gracieux motivé peut être adressé à mes services.
- Un recours hiérarchique peut être introduit auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Cabinet, Bureau des polices administratives.
En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.
- Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de notification de la décision contestée ou du deuxième mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

CABINET DU PREFET
BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DES POLICES ADMINISTRATIVES

ARRETE N° 2018190-0003 BSIPA

réglementant temporairement l'utilisation, la distribution et la vente d'artifices dits de divertissement et d'articles pyrotechniques

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R.122-52 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement ;

Vu le décret n°2015-799 du 1er juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risques ;

Vu le décret du 9 août 2017 portant nomination de monsieur Thierry MOSIMANN, préfet de l'Aube ;

Considérant que l'utilisation des artifices de divertissement impose des précautions particulières ;

Considérant que les troubles graves à l'ordre public, qui peuvent survenir sur la voie publique à l'occasion de la Fête nationale dans le département de l'Aube, nécessitent que toutes les mesures soient prises au cours de cette période pour en prévenir la survenance ou en limiter les conséquences ;

Considérant par ailleurs que se tiendra la finale de la Coupe du Monde de Football Professionnel le dimanche 15 juillet 2018 à 17h00 ; que cet événement sportif mondial attire un public nombreux ;

Considérant, à ce titre, que toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et prévenir la survenance des incendies volontaires ou en limiter les conséquences ;

Considérant les nuisances sonores, les dangers, les accidents et les atteintes graves aux personnes et aux biens qui résultent chaque année de l'utilisation inconsidérée des artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;

.../...

Considérant par ailleurs le nombre important d'incendies provoqués par des individus, isolés ou en réunion, contre des biens, en particulier des véhicules et des biens publics, à l'occasion de la période de la Fête nationale ;

Considérant que les risques de troubles à la tranquillité et à l'ordre publics provoqués par l'emploi inconsidéré de ces pétards et autres pièces d'artifices sur la voie publique et dans tous les lieux où se tiennent de grands rassemblements de personnes sont particulièrement importants à l'occasion des festivités liées à la Fête nationale ;

Considérant qu'il convient, de ce fait, d'en restreindre les conditions d'utilisation, de distribution, d'achat et de vente ;

Considérant ainsi la nécessité de prévenir les désordres et les mouvements de panique engendrés par la projection d'artifices dans une foule, renforcée par le contexte actuel de menace terroriste élevé ;

Sur proposition du directeur de cabinet du Préfet de l'Aube;

ARRETE

Article 1er : Dans toutes les communes du département de l'Aube, l'utilisation des pétards, artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifice, est réglementée conformément aux dispositions du présent arrêté, qui s'ajoutent aux dispositions en vigueur au plan national.

Article 2 : Est interdite **sur l'ensemble du territoire du département de l'Aube, à compter du vendredi 13 juillet 2018 à 12h00 et jusqu'au lundi 16 juillet 2018 à 08h00**, toute utilisation, cession, à titre onéreux ou non, ou toute vente d'artifices de divertissement des catégories C4, C3, les bombes d'artifices, les bombes logées, ainsi que les fusées de catégorie C2/F2 et C1/F1, pour les particuliers.

Article 3 : Par dérogation à l'article 2 du présent arrêté, la vente aux professionnels et personnes titulaires du certificat de qualification prévu aux articles 5 et 6 du décret du 31 mai 2010 susvisé, et l'utilisation des artifices de divertissement par ces seules personnes, demeurent autorisées pendant ces périodes.

Article 4 : Le directeur de cabinet du Préfet de l'Aube, les sous-préfets d'arrondissement, les maires du département, la directrice départementale de la sécurité publique de l'Aube, le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Troyes, le - 9 JUIL. 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes :
- Un recours gracieux motivé peut être adressé à mes services.
- Un recours hiérarchique peut être introduit auprès de Monsieur le ministre de l'intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Cabinet, Bureau des polices administratives.
En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.
- Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de notification de la décision contestée ou du deuxième mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

Direction des collectivités locales, de la légalité et des libertés publiques – Bureau du contrôle de légalité du contrôle budgétaire et de l'intercommunalité

DC3LP-BCLCBI 2018187-0001 – Arrêté du 6 juillet 2018 relatif aux modifications statutaires de la Communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES DE LA LEGALITE
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

ARRÊTÉ n° DC3LP-BCLCBI 2018187-0001

Bureau du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et de l'intercommunalité

Communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine

Modifications statutaires

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-1 à L. 5211-62 et L. 5214-1 à L. 5214-29 et l'article L. 5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-1734 du 12 mai 2005 fixant le périmètre de la communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-5055 du 16 décembre 2005 portant création de la communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCDL-BCLI 201681-0001 du 21 mars 2016 fixant la composition du conseil communautaire à 27 sièges, suite aux élections municipales partielles de la commune de Saint-Hilaire-sous-Romilly ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCDL-BCLI 201774-0001 du 15 mars 2017 actant les transferts de compétences issus de la loi NOTRe portant sur le renforcement des compétences obligatoires et optionnelles fixées au I et II de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la délibération du conseil communautaire du 9 avril 2018 proposant une modification des statuts ;

Considérant les délibérations favorables des conseils municipaux des communes de Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-lès-Romilly, Romilly-sur-Seine et Saint-Hilaire-sous-Romilly ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée visées à l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la Préfecture de l'Aube,

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Aube
2, Rue Pierre Labonde CS 20372 – 10025 TROYES CEDEX – TELEPHONE 03 25 42 35 00 – TELECOPIEUR 03 25 73 77 26 – prefecture@aube.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° DCDL-BCLI 201774-0001 du 15 mars 2017 est abrogé.

Article 2 : Les nouveaux statuts de la communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine sont annexés au présent arrêté.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube et la sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine sont chargées de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président de la communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine et aux maires concernés.

À titre d'information, une copie sera adressée à Madame la directrice départementale des finances publiques de l'Aube, à Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Aube et pour notification au receveur communautaire.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Par ailleurs, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Troyes, le 6 juillet 2018

Pour le préfet,
La secrétaire générale,
Pour la secrétaire générale absente,
La sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine

signé : Catherine LABUSSIÈRE

Communauté de Commu
PORTES de ROM
sur Seine

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Communes membres, objet et siège

Article 1er : Constitution

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales, il est créé une communauté de communes entre les communes suivantes : **Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-lès-Romilly, Romilly-sur-Seine et Saint-Hilaire-sous-Romilly**.

Elle prend le nom de « **communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine** ».

Article 2 : Objet

La communauté de communes a pour objet la définition et la mise en œuvre de toute procédure ou action concourant au développement de son territoire.

Seront donc reconnus d'intérêt communautaire, toutes les actions, opérations, zones et équipements dont l'intérêt n'est pas détachable du développement, de l'aménagement ou de la politique de cohésion sociale de l'ensemble de la communauté sur le bassin de vie de Romilly-sur-Seine, même s'ils sont localisés sur le territoire d'une seule commune.

Elle exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

exercées de plein droit par la communauté de communes au lieu et place des communes membres, relevant de chacun des groupes suivants :

2-1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2-2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2-3 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

2-4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

2-5 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

exercées par la communauté de communes au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

2-6 – Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

2-7 – Politique du logement et du cadre de vie.

2-8 - En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

2-9 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélementaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

2-10 - Action sociale d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

2-11 - Actions de démoustication :

- Réalisation d'études et de travaux de démoustication.

2-12 - Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la communauté de communes :

- Gestion du centre de vacances de Géraudot.
- Soutien, participation à des activités associatives culturelles, sportives, sociales et environnementales ayant un rayonnement ou menant des actions intéressant plusieurs communes membres de la communauté de communes.

2-13 - Animaux domestiques :

- Création et gestion d'un chenil / chatterie intercommunal.

2-14 - Création et gestion d'un service de transports d'intérêt communautaire :

- Organisation et gestion de service régulier de transport public de personnes.

2-15 - Maison de la Justice et du droit (MJD)

- Gestion du bâtiment
- Accueil et information du public

2-16 - Actions de promotion des sites d'accueil d'entreprises de l'ensemble de la communauté de communes

- Création et/ou participation à des organismes d'intervention économique en vue de la gestion, avec l'ensemble des partenaires concernés, des procédures visant à conforter le tissu économique local ;

- Recensement des sites d'accueil, existants ou potentiels, d'entreprises de tous types ;

- Information et promotion du territoire ;

- Information et promotion des sites existants, en création ou potentiels, propices aux implantations d'entreprises : zones aménagées ou en cours d'aménagement, terrains nus, bâtiments ou parties de bâtiments, friches à vocation commerciale, tertiaire, artisanale, agricole ou de toute autre nature pouvant héberger une activité économique, administrative, associative, syndicale, coopérative, etc... susceptible de création d'emplois ;

- Partage de projets de territoire en faveur de l'emploi, de la formation ainsi que de la création ou de la reprise d'entreprise.

2-17 - Aménagement d'un parking, d'une voirie et d'une plaine paysagère sur une friche ferroviaire dite de la « Petite vitesse et de la Petite Sibérie ».

2-18 - Réhabilitation du bâtiment « LE PALLADIUM », situé à Romilly-sur-Seine à l'angle de la rue Carnot et de la Place de la Gare, sur un terrain cadastré (AT 334 p), d'une superficie foncière de 448 m², en immeuble de bureaux.

2.19 – Construction du bâtiment « LE MILLENIUM » afin d'y installer des bureaux et/ou commerces après démolition du restaurant « Le Simplicime » et de l'appartement situé en étage, situé à Romilly-sur-Seine sur un terrain cadastré (AT 334 p).

Article 3 : Siège

Le siège de la communauté est fixé à Romilly-sur-Seine.

ORGANE DÉLIBÉRANT

Article 4 : Composition du conseil et répartition des délégués

La communauté de communes est administrée par un organe délibérant, dénommé « conseil de communauté » composé de 27 délégués des communes membres (arrêté préfectoral n° DCDL-BCLI 201681-0001 du 21 mars 2016).

Article 5 : Fonctionnement du conseil

Les conditions de validité des délibérations du conseil de communauté et, le cas échéant, de celles du bureau procédant par délégation du conseil, les dispositions relatives aux convocations, à l'ordre

et à la tenue des séances sont celles que le code général des collectivités territoriales fixe pour les conseils municipaux.

Les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes sont également applicables à la communauté de communes.

Le conseil se réunit, au moins une fois par trimestre, au siège de la communauté ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat du président et des membres du bureau sont celles que le code général des collectivités territoriales fixe pour le maire et les adjoints.

Article 6 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur approuvé par le conseil de communauté précisera, en tant que de besoin, toutes autres dispositions non prévues dans les présents statuts.

Dispositions financières, fiscales et budgétaires

Article 7 : Recettes

Les recettes de la communauté comprennent notamment :

- les ressources fiscales suivantes :
  * de droit, le produit des quatre taxes, dans les conditions fixées par l'article 1609 quinquies CI du code général des impôts,
  * la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dans les conditions fixées par les articles 1609 quinquies CI et nonies D du code général des impôts et L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales
- le revenu des biens meubles ou immeubles,
- les sommes reçues des administrations publiques, associations, particuliers, en échange d'un service rendu,
- les subventions de l'Union européenne, de l'État, des collectivités régionales, départementales et des communes, ainsi que toute aide publique,
- le produit des dons et legs,
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- le produit des emprunts.

Article 8 : Dépenses

Les dépenses de la communauté comprennent :
- les dépenses de tous les services qui lui sont confiés, au titre des compétences de droit, optionnelles ou supplémentaires,
- les dépenses relatives aux services propres à la communauté.

Modifications statutaires

Article 9 : Modifications relatives aux compétences

Les communes membres peuvent, à tout moment, transférer certaines de leurs compétences ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté et des conseils municipaux, à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté.

Article 10 : Admission de nouvelles communes

Le périmètre de la communauté peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la communauté et des conseils municipaux, à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté :
- soit à la demande des conseils municipaux des communes nouvelles, l'accord du conseil de communauté étant nécessaire,
- soit sur l'initiative de l'organe délibérant de la communauté, l'accord du ou des conseils municipaux concernés étant nécessaire,
- soit sur l'initiative du représentant de l'État, l'accord du conseil de communauté et du ou des conseils municipaux concernés étant nécessaire.

Article 11 : Retrait de communes membres

Une commune peut se retirer de la communauté avec le consentement de l'organe délibérant de celle-ci. Le retrait ne peut intervenir si plus du tiers des communes membres s'y opposent.

Article 12 : Modifications relatives à l'organisation

Les modifications statutaires, autres que la modification des compétences, que l'admission ou le retrait d'une commune et que la dissolution de la communauté, sont décidées par l'organe délibérant de la communauté, à la majorité simple.

Article 13 : Adhésion de la communauté à un syndicat mixte

L'adhésion de la communauté à un syndicat mixte est décidée par le conseil de communauté, statuant à la majorité simple.

Le retrait de la communauté s'effectue dans les mêmes conditions.

Durée

Article 14 : Durée de la communauté

La communauté est formée pour une durée illimitée.

Vu pour être annexé à mon arrêté n°DC3LP-BCLCBI 2018187-0001 du 6 juillet 2018

Pour le préfet,
La secrétaire générale,
Pour la secrétaire générale absente,
La sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine

signé : Catherine LABUSSIÈRE

Direction des collectivités locales, de la légalité et des libertés publiques – Bureau des élections et des missions de proximité

BEMP 2018183-0001 – Arrêté du 2 juillet 2018 définissant la liste des dépanneurs autorisés à participer aux tours de garde des opérateurs de dépannage-remorquage des véhicules légers et lourds sur le réseau routier hors autoroute situé en secteur 5 – Troyes agglomération »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES,
DE LA LÉGALITÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Troyes, le 02 JUIL. 2018

BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DES MISSIONS DE PROXIMITÉ

ARRÊTÉ N° BEMP2018 183_0001

Arrêté définissant la liste des dépanneurs autorisés à participer aux tours de garde des opérations de dépannage-remorquage des véhicules légers et lourds sur le réseau routier hors autoroute situé en secteur 5 - « Troyes agglomération »

LE PRÉFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route et notamment son article R. 317-21 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 3° ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans la région et le département ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant monsieur Thierry MOSIMANN préfet de l'Aube ;

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement du 30 septembre 1975 relatif à l'évacuation des véhicules en panne ou accidentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° BEMP 2018131 - 0001 du 11 mai 2018 définissant la composition et le rôle de la commission départementale relative à l'organisation du dépannage-remorquage sur le réseau routier du département de l'Aube hors autoroute ;

Vu l'arrêté préfectoral n° BEMP 2018131 - 0002 du 11 mai 2018 approuvant les prescriptions des cahiers des charges relatifs à la participation des dépanneurs aux tours de garde des opérations de dépannage-remorquage des véhicules légers et lourds sur le réseau routier du département de l'Aube hors autoroute ;

Vu les cahiers des charges fixant le découpage zonal du département en six secteurs pour permettre une intervention des dépanneurs-remorqueurs dans les délais prescrits ;

Vu l'avis de la commission départementale réunie le 11 juin 2018 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : Les professionnels figurant sur la liste en annexe du présent arrêté sont autorisés à participer aux tours de garde des opérations de dépannage-remorquage de véhicules légers et lourds, à la demande des forces de l'ordre, sur le réseau routier hors autoroute situé en secteur 5 « Troyes agglomération » comprenant 37 communes.

Article 2 : Les interventions de dépannage et de remorquage sont réalisées dans les conditions définies dans les cahiers des charges approuvés par arrêté préfectoral n° BEMP2018131 - 0002 du 11 mai 2018.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube et dont une copie sera remise aux membres de la commission départementale relative à l'organisation du dépannage-remorquage sur le réseau routier du département de l'Aube hors autoroute.

Thierry MOSIMANN

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté selon les voies de recours suivantes :

- **Un recours gracieux motivé peut être adressé au préfet de l'Aube.**
- **Un recours hiérarchique peut être introduit auprès du ministre de l'intérieur.**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- **Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.**

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de publication ou de notification de la décision contestée ou du deuxième mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Annexe à l'arrêté préfectoral n° BEMP 2018183 - 0001 du 2 juillet 2018

Liste des dépanneurs-remorqueurs – secteur 5 « Troyes agglomération »

Dépanneurs-remorqueurs des véhicules légers

Nom du garage	adresse	N° de téléphone	Adresse mail
D'EPANN AUTO 10	ZA des sources 9, rue de l'Aulne 10150 CRENEY PRES TROYES	03 25 42 24 24	gestion.dpa10@gmail.com
SAVIPOL AUTOMOBILE	1, rue Robert Schuman 10300 SAINTE SAVINE	**06 09 57 61 00** 03 25 79 24 24	savipolautomobile@yahoo.fr
AUTO BOULEVARD	Rue Amédée Bollée 10600 BARBEREY SAINT SULPICE	06 12 54 75 47	cdrt10@autobv.fr
Garage du Méridien	136 bis, boulevard Jules Guesdes 10000 TROYES	06 13 32 02 33	garage.du.meridien@wanadoo.fr
RENAULT STAR	15, boulevard Danton BP 715 10003 TROYES CEDEX	06 25 62 23 18	jean-luc-rischebourg@pgamotors.cc
SARL JB	2 ADE 1, rue Robert Keller 10150 PONT SAINTE MARIE	03 25 41 60 60	2ade@aubedepannage.fr

Dépanneurs-remorqueurs des poids lourds

Nom du garage	adresse	N° de téléphone	Adresse mail
ACTION DEPANNAGE	12, rue Gustave Eiffel 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS	06 70 41 70 98	actiondepannage10@orange.fr
SARL CVTP	Rue de l'Ecluse ZAC des Marots 10800 SAINT THIBAULT	09 83 02 18 00	cvt@wanadoo.fr
MARTENS POIDS LOURDS	5, rue de la Carrière ZI d'Echenilly 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS	03 25 49 00 50	martenspl@orange.fr
TROYES POIDS LOURDS	114, route d'Auxerre 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS	03 25 71 47 47	depannage.tpl@chaumontpl.com

Service de l'accompagnement des territoires et de la coordination des politiques publiques – Bureau de l'environnement et de la concertation publique

BECP 2018184-0001 – Arrêté du 3 juillet 2018 portant renouvellement des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE
SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES
ET DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

ARRETE n° BECP2018184-0001
portant renouvellement des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

LE PREFET DE L'AUBE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles R. 123-34 et suivants relatifs à la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R. 313-3 à R. 313-13 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014281-0001 du 8 octobre 2014 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU la réponse du 11 mai 2018 de l'association départementale des maires de l'Aube ;

VU le courrier du 25 mai 2018 du président du conseil départemental de l'Aube relatif à la représentation du conseil départemental ;

VU l'avis de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du 14 février 2018 relatif aux personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement et à une personne inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 2014281-0001 du 8 octobre 2014 est abrogé.

Article 2 : La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est présidée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ou par un magistrat délégué.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Aube
2 rue Pierre Labonde - CS30372 - 10021 TROYES CEDEX - TELEPHONE 03 25 42 35 00 - TELECOPIEUR 03 25 73 77 26 - courriel@aube.pref.gouv.fr site internet www.aube.pref.gouv.fr

Elle comprend :

- un représentant du préfet de l'Aube,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur départemental des territoires de l'Aube,
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- M. Claude PENOT, maire de VILLE SUR ARCE,
- M. Jacky RAGUIN, conseiller départemental,

Au titre des personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement :

- M. Daniel YON, président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel,
- M. Serge PARIS, administrateur de la Ligue de Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne,
- M. Bernard RORET, commissaire enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude de la préfecture de la Haute-Marne, assiste avec voix consultative aux délibérations de la commission.

Le secrétariat de la commission est assuré par la préfecture de l'Aube (bureau de l'environnement et de la concertation publique).

Article 2 : Les membres de la commission sont désignés pour quatre ans. Ceux qui sont désignés au titre de la représentation des maires du département et du conseil départemental, qui perdent la qualité au titre de laquelle ils siègent, perdent la qualité de membre. Ils sont alors remplacés pour la durée restant à courir de leur mandat.

Article 3 : Les règles de fonctionnement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur sont celle prévues par les articles R. 133-3 à R. 133-13 du code des relations entre le public et l'administration.

A cet égard et notamment sous réserve de règles particulières de suppléance :

- le président et les membres de la commission qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent ;
- un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut se faire suppléer que par un élu de la même assemblée délibérante ;
- les personnes qualifiées ne peuvent pas se faire suppléer.

Le membre d'une commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre d'une commission peut donner un mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

La commission se réunit sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour. Cette convocation peut être envoyée par tous moyens, y compris par télécopie ou par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci.

Sauf urgence, les membres de la commission reçoivent, cinq jours au moins avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant la commission sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou ont donné mandat.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

La commission se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le procès-verbal de la réunion de la commission indique le nom et la qualité des membres présents, les questions traitées au cours de la séance et le sens de chacune des délibérations. Il précise, s'il y a lieu, le nom des mandataires et des mandants.
Tout membre de la commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu.
L'avis rendu est transmis à l'autorité compétente pour prendre la décision.

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Les membres de la commission respectent la confidentialité des débats auxquels ils ont participé.

Les membres de la commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet.

Article 4 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube. Il est notifié aux membres de la commission. Il peut être consulté à la préfecture de l'Aube et au greffe du tribunal administratif.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube et le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le - 3 JUIL. 2018

Pour le préfet,
La secrétaire générale,
Pour la secrétaire générale absente,
La sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine

Catherine LABUSSIERE

PRÉFECTURE DE L'AUBE
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de l'environnement et de la concertation publique

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIÉTÉ ADAM FRERES A DROUPT SAINT BASLE

L'arrêté préfectoral n°BECP2018191-0001 en date du 10 juillet 2018 autorise la société ADAM FRERES à exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune DROUPT SAINT BASLE, au lieu-dit « Le Replat ».

L'arrêté peut être consulté à la mairie de Droupt-Saint-Basle ainsi qu'à la préfecture de l'Aube pendant les heures d'ouverture au public.

SOUS-PRÉFECTURE DE NOGENT-SUR-SEINE

SPNG-2018173-0002 – Arrêté du 22 juin 2018 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET de l'Aube

ARRETE N° SPNGT-2018173-0002 du 22 juin 2018

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ANTIGNY Stéphane**
  Directeur général, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à TROYES

- **Madame BOUVRET Alexandra**
  Chargée d'études PCA, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à MERREY-SUR-ARCE

- **Madame CAPLAIN Véronique**
  Gestionnaire analyste sinistres et relations clients, GROUPAMA Nord-Est, REIMS
  demeurant à CRESANTIGNES

- **Madame CORRARD Béatrice**
  Conseillère commerciale, GROUPAMA Nord-Est, REIMS
  demeurant à MERY-SUR-SEINE

- **Madame DAL Virginie**
  Employée de banque, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à TROYES

- **Madame DUBUS Véronique**
  Chargée d'études PCA, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Monsieur FAILLOT Patrice**
  RESPONSABLE SILO, YNOVAE, SENS
  demeurant à MAROLLES-SOUS-LIGNIERES

- **Madame JACQUEMIER Cécile**
  Gestionnaire, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Madame LEBORGNE Valérie**
  Gestionnaire des moyens généraux, GROUPAMA Nord-Est, REIMS
  demeurant à TROYES

- **Monsieur LEMAISTRE Romain**
  Employé de banque, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur MARCOUP David**
  Directeur adjoint, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à TROYES

- **Madame NICLAIS Dominique**
  Conseillère en production agricole, POM'ALLIANCE SAS, FERE-CHAMPENOISE
  demeurant à ALLIBAUDIERES

- **Madame PHLIPAUX Aurore**
  Employée de banque, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à LES RICHYS

- **Monsieur REGAZZONI Rémy**
  Ouvrier expéditions sucre, CRISTAL UNION, VILLETTE-SUR-AUBE
  demeurant à ARCIS-SUR-AUBE

- **Madame ROLLIN Stéphanie**
  Gestionnaire PCA, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à SAINT-LYE

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame COLLAS Estelle**
  Animatrice marketing, GROUPAMA Nord-Est, REIMS
  demeurant à TROYES

- **Monsieur DARLEY Sylvain**
  Ouvrier d'entretien, CRISTAL UNION, VILLETTE-SUR-AUBE
  demeurant à VILLETTE-SUR-AUBE

- **Madame DRUJON Sophie**
  DCPS secteur Champagne Sud, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à DIENVILLE

- **Madame DUBUS Annie**
  Assistante sociale, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à BREVIANDES

- **Madame DU CHEYRON DE BEAUMONT Colette**
  Chargée de développement RH, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur FAILLOT Patrice**
  Responsable silo, YNOVAE, SENS
  demeurant à MAROLLES-SOUS-LIGNIERES

- **Madame KWASEK Nathalie**
  Technicienne, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à VILLECHETIF

- **Madame LEGRAND Carole**
  Technicien PSSP, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à TROYES

- **Madame LOUIS Valérie**
  Gestionnaire PSSP, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à COLOMBE-LA-FOSSE

- **Madame MACALOU Elise**
  Assistante, SYNDICAT BETTRAVIER DE L'AUBE, TROYES
  demeurant à GERAUDOT

- **Madame ROY Christine**
  Technicienne ASS, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Monsieur SAUNOT Philippe**
  Technicien PSSP, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à TROYES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur BARTHELEMY Alain**
  Administrateur réseaux et systèmes, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Monsieur CLEMONT Didier**
  Responsable secteur maintenance distillerie, CRISTAL UNION, VILLETTE-SUR-AUBE
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Monsieur DA SILVA José**
  Coordinateur secteur chaudronnerie, CRISTAL UNION, VILLETTE-SUR-AUBE
  demeurant à LE CHENE

- **Monsieur DE CARVALHO LEITE Antonio**
  Tractoriste, VIGNOBLES VRANKEN POMMERY, REIMS
  demeurant à CELLES-SUR-OURCE

- **Monsieur DE LA FUENTE FERNANDEZ Paul**
  Employé de banque, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à SAINT-LYE

- **Madame GARDAVOT Nicole**
  Comptable, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à MACEY

- **Monsieur GUYOT Alain**
  Opérateur distillerie posté, CRISTAL UNION, VILLETTE-SUR-AUBE
  demeurant à POUAN-LES-VALLEES

- **Monsieur KROENER François**
  Chargé de projets, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame KWASEK Nathalie**
  Technicienne, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à VILLECHETIF

- **Madame LEMOINE Nathalie**
  Chargée en gestion de patrimoine, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Madame ROGER Patricia**
  Employée CACB, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à MONTAULIN

- **Madame VIGNACOURT Véronique**
  Coordonnateur PSSP, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame BUISSON Francine**
  Secrétaire assistante, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à TROYES

- **Madame CLEMONT Marie-Claude**
  Assistante sociale, MSA Sud Champagne, TROYES
  demeurant à TORCY-LE-GRAND

- **Madame DOYEN Nicole**
  Assistante gestion betteravière, CRISTAL UNION, VILLETTE-SUR-AUBE
  demeurant à VOUE

- **Madame FORT Laurence**
  Agent logistique, GROUPAMA Nord-Est, REIMS
  demeurant à TROYES

- **Madame KWASEK Nathalie**
  Technicienne, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à VILLECHETIF

- **Madame VOLHUER Sylvie**
  Employée de banque, Crédit Agricole Champagne Bourgogne, TROYES
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

Article 5 : La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

Thierry MOSIMANN

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE N° SPNGT-2018173-0001

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet de l'Aube
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABEL Karine**
  Educatrice spécialisée, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à ROUILLY-SAINT-LOUP

- **Madame ANCEL Frédérique**
  Responsable comptable et administrative, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Monsieur ANDRIEUX Jean-Jacques**
  Ouvrier spécialisé, ICOA FRANCE SA, CRANCEY.
  demeurant à GELANNES

- **Madame ARNOULT Frédérique**
  Contremaître ADV, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur ASSELIN Eric**
  Opérateur régleur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame AUBERTIN Catherine**
  Chef d'agence, POINT. P DOCKS DE L'OISE, NOYON.
  demeurant à VALLENTIGNY

- **Madame AULLEN Barbara**
  Secrétaire commerciale, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à AUBETERRE

- **Madame BABIK Agnès**
  Responsable du service contrôle, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Monsieur BABIK David**
  Electromécanicien, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à LES GRANDES-CHAPELLES

- **Madame BAILLY Anne-Sophie**
  Assistante achats, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à DOLANCOURT

- **Monsieur BARBET David**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame BARET Aurélie**
  Responsable d'opérations, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à JAVERNANT

- **Madame BARRER Virginie**
  Responsable comptabilité des sociétés, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame BELIN-FRANCOIS Estelle**
  Conseiller clientèle réseau, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON.
  demeurant à CRESANTIGNES

- **Monsieur BELLEC Didier**
  Technicien, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BELOUDEN Lahouari**
  Opérateur collage modules, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à AILLEVILLE

- **Monsieur BENARD Yannick**
  Boucher, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Madame BENOIT Nathalie**
  Monitrice éducatrice, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame BERLOT Annabelle**
  Comptable, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BIENNE Laurent**
  Responsable de dépôt, PLATE-FORME DE STOCKAGE DE VERON, VERON.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame BILLARDEY Catherine**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT SUR SEINE
- **Monsieur BILLETTE Marc**
  Responsable d'activité sortante, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Monsieur BLANCHARD Yvan**
  Animateur des ventes, THIRIET DISTRIBUTION, ELOYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame BODIN Corine**
  Ouvrière finition qualifiée, ROSIERES THERMOFORMAGE INDUSTRIES SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à PALIS

- **Monsieur BOLZANI Alain**
  Régleur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à CHAPPES

- **Madame BORTOLOTTI CHANTAL**
  Vendeuse, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à RADONVILLIERS

- **Monsieur BOTTINI Max**
  Agent qualifié de service, ISS PROPRETE, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BOUCHARD Matthieu**
  Agent d'intervention et d'exploitation, STMI, GIF-SUR-YVETTE.
  demeurant à VILLECHETIF

- **Madame BOUDIN FLORENCE**
  Assistante commerciale, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à JESSAINS

- **Madame BOULENGER Claire**
  Cadre bancaire, CIC EST, STRASBOURG.
  demeurant à PONT-SAINTE-MARIE

- **Monsieur BOURDIER Sébastien**
  Contrôleur prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à FOUCHERES

- **Monsieur BOURQUIN Guillaume**
  Agent d'entretien, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BOURREAU Patrick**
  Ingénieur, ARIANEGROUP, LES MUREAUX.
  demeurant à TORVILLIERS

- **Monsieur BOURSON Romuald**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LEGER-PRES-TROYES

- **Monsieur BOUTIN Pascal**
  Responsable de Centre, LAFARGE BETONS FRANCE, CLAMART.
  demeurant à RIGNY-LE-FERRON

- **Madame BRALEZ Stéphanie**
  Responsable d'unité PF et gestionnaire de missions, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à ESTISSAC

- **Madame BRESSON Karine**
  OS équivalent AP21, A.P.T.H E.A, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame BRIERE Valérie**
  Coordonnatrice méthodes échantillons, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur CAO Ngoc**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Monsieur CARBONARI Vincent**
  Dessinateur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur CARBONE Laurent**
  Cadre, SOCIETE GENERALE, NANTES.
  demeurant à MESNIL-SAINT-PERE

- **Monsieur CAROLI Pascal**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à PONT-SAINTE-MARIE

- **Madame CARPENTIER Marie-Christine**
  Responsable magasin, LE CREUSET FRANCE, FRESNOY-LE-GRAND.
  demeurant à TROYES

- **Madame CELESTE Frédérique**
  Expert-comptable, KPMG SA, PARIS LA DEFENSE.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur CERIANI Benjamin**
  Chef d'agence, O.G.F., PARIS.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Monsieur CHAPELOTTE Marc**
  Maçon, SA COLAS EST Agence Aube, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame CHARTON Peggy**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à BUCHERES

- **Monsieur CHEVRIER Eddy**
  Gouverneur, EMIN LEYDIER EMBALLAGES, OYONNAX.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur CHODAT Frédéric**
  Fraiseur, USINAGE DU BEL AIR, CHAMESSON.
  demeurant à MUSSY-SUR-SEINE

- **Madame CHOISELAT Marianne**
  Educatrice spécialisée, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à MONTIERAMEY

- **Madame CHOISY Delphine**
  Assistante commerciale, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- **Madame CHOUABI Nadia**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame CLERGEOT Marie-Thérèse**
  Couturière, CHANEL SAS, PARIS.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Monsieur COLFORT Jean-Louis**
  Conducteur d'engins, VINCI, NANTERRE.
  demeurant à ST JULIEN LES VILLAS

- **Madame COLLARD Christelle**
  Technicienne conseil polyvalente en action sociale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à SAINT-MESMIN

- **Madame COLLARD Stéphanie**
  Aide médico-psycgologique, A.P.E.I LES PARPAILLOLS, BREVIANDES.
  demeurant à BREVIANDES

- **Madame COLLET Stéphanie**
  Correspondante commerciale GMS, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Madame COLOMBIER Valérie**
  Agent administratif, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à MESNIL-SELLIERES

- **Madame COMESSE Martine**
  Maîtresse de maison, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur COMMOVICK Sébastien**
  Peintre, LASER PAINT SARL, FRONCLES.
  demeurant à COLOMBE-LA-FOSSE

- **Madame COSTANTINI Nathalie**
  Conseillère de vente, KIABI, BARBEREY-SAINT-SULPICE.
  demeurant à LE PAVILLON-SAINTE-JULIE

- **Madame CULOT Chrystelle**
  Agent de service, S.A.N.I. SARL, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame DABEL Christine**
  Colleteuse, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame DANNER Sandrine**
  Responsable magasin, C.W.F. SAS, LES HERBIERS.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur DA SILVA AMANCIO Victor**
  Échafaudeur, STMI (ex POLINORSUD), AVOINE.
  demeurant à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

- **Madame DAUPHIN Sylvie**
  Auxiliaire de vie, ADMR, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à MONTAULIN
- **Madame DEBARGUE Jocelyne**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame DEGARDIN Cinthia**
  Responsable qualité et service client, GEODIS WALBAUM, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à AIX-EN-OTHE

- **Madame DE ROSIERES Elisabeth**
  Cadre bancaire, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL CEE, STRASBOURG.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Monsieur DERVIN Cédric**
  Ajusteur outilleur, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur DESCHAMPS Joël**
  Commis de cuisine, BTP RMS RESIDENCE MEDICO-SOCIALE, PARIS CDX 06.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur DESPINOY Denis**
  Directeur Régional des ventes, COMATELEC SCHREDER, SAINT-FLORENT-SUR-CHER.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Madame D'HULSTER Sylvie**
  Attachée commerciale, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ESTISSAC

- **Monsieur DITH Thomas**
  Peintre, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur DONOT Jérôme**
  Boucher vendeur, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Monsieur DOS SANTOS Michel**
  Employé laboratoire, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame DOUSSOT Murielle**
  Référente métiers, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame DRUJON Dorothée**
  Conseillère de clientèle, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur DRUON Arnaud**
  Encadrant, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur DUBUS Olivier**
  Conducteur de ligne, NEW BATH SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur DUTOUR Stéphane**
  Boucher, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LA-VIEILLE
- **Monsieur DUTRAIN Xavier**
  Cariste, SOCIETE ABM, BAR-SUR-SEINE.
  demeurant à CHAOURCE

- **Monsieur DUVAL Michel**
  Gestionnaire PRA, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à MONTSUZAIN

- **Madame ESTEVES Angélina**
  Responsable Administration des Ventes Export, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SOMMEVAL

- **Monsieur FAILLENOT Claude**
  Employé commercial, SAS ARODIS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur FALLET Xavier**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-GERMAIN

- **Madame FOISSEY Stéphanie**
  Cariste, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur FRIEDMAN Marc**
  Conseiller funéraire, O.G.F., PARIS.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame GALLOIS Estelle**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à TRANNES

- **Madame GANNE Valérie**
  Responsable presse, L'EST ECLAIR, TROYES.
  demeurant à CHARMONT-SOUS-BARBUISE

- **Monsieur GARNIER Stéphanie**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à MAGNANT

- **Madame GASCARD Isabelle**
  Opératrice literie, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à MAISONS-LES-SOULAINES

- **Madame GAULARD Christelle**
  Encadrante, Direction Régionale de Pôle Emploi BFC, DIJON.
  demeurant à VIREY-SOUS-BAR

- **Monsieur GAUTHIER Cédric**
  Agent de contrôle, SAULAS, PAISY-COSDON.
  demeurant à VILLEMOIRON-EN-OTHE

- **Monsieur GELVE Olivier**
  Contrôleur de gestion, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à BERCENAY-EN-OTHE

- **Monsieur GEOFFROY Pascal**
  Technicien expérimenté de la fonction allocataire, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur GERARD Ludovic**
  Moniteur principal d'atelier, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à MONTIGNY-LES-MONTS
- **Monsieur GIBIER Didier**
  Poseur revêtement de sols, SARL RP SOLS, TROYES.
  demeurant à AUXON

- **Madame GIGAULT Isabelle**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame GILBERT Céline**
  Juriste, SARL DAMONTE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame GIRARD Marie-Claire**
  Employée administrative, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Monsieur GIROUX Sébastien**
  Ouvrier P3, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ORIGNY-LE-SEC

- **Monsieur GONTHIER Laurent**
  Ingénieur production et support technique, SEDIS, TROYES.
  demeurant à UNIENVILLE

- **Madame GOUHIER Sarah**
  Responsable commerciale, GEODIS WALBAUM, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame GRANDIDIER Rachel**
  Modéliste, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VOUE

- **Monsieur GRENIER Thierry**
  Technicien prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame GRISOT Peggy**
  Correspondante RH, GEODIS WALBAUM, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Monsieur GUEDES Cyril**
  Employé commercial, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à TROYES

- **Madame GUETTAF Armelle**
  Commerciale, MAGASINS BLEUS, LE RHEU.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur GUIGUET Reynald**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame GUILLEMIN Karine**
  Employée commerciale, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à BREVIANDES

- **Madame GUILLEMINOT Angélique**
  Directrice commerciale, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Monsieur GUILLEMINOT Cyril**
  Directeur de production, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Monsieur HAFIDI Lahoucine**
  Aide médico-psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Monsieur HAMIMID Djemai**
  Opérateur sur machine, PRO ARMATURE CHAMPAGNE, BUCHERES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame HENRIET Valérie**
  Technicienne hautement qualifiée "allocataires", POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à AVANT-LES-RAMERUPT

- **Madame HENRIQUES AIRES Bernadette**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à LONGCHAMP-SUR-AUJON

- **Monsieur HENRY Christophe**
  Technicien informatique, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à MESSON

- **Madame HENRY Valérie**
  Coordinatrice Retail, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à MESSON

- **Madame HIERSO Béatrice**
  Educatrice spécialisée, A.P.E.I LES PARPAILLOLS, BREVIANDES.
  demeurant à BREVIANDES

- **Madame HONNET Aminata**
  Aide médico-psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame HUCHARD Brigitte**
  Conseillère vendeuse, KIABI, BARBEREY-SAINT-SULPICE.
  demeurant à TROYES

- **Madame HUOT Isabelle**
  Assistance commerciale, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS 17EME.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame JACKOWIAK Sandrine**
  Vendeuse magasinière, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur JACQUOT Sébastien**
  Assistant production régleur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à LAVAU

- **Monsieur JAFFRE Franck**
  Responsable d'opération, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Madame JIMENEZ Sophie**
  Manutentionnaire, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame JULIEN Véronique**
  Opératrice, SEDIS, TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Madame KALUZA Marie**
  Conseillère emploi, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à VALLENTIGNY

- **Madame KELLER Bénédicte**
  Aide médico-psychologique, A.P.E.I LES PARPAILLOLS, BREVIANDES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur KLEIN Yves**
  Adjoint technique, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur KOST Jérôme**
  Chef de publicité, JC DECAUX FRANCE, HEILLECOURT.
  demeurant à VAL-D'AUZON

- **Monsieur KUTTLER Cédric**
  Vendeur, FNAC, IVRY SUR SEINE.
  demeurant à TROYES

- **Madame LABILLE Sandrine**
  Comptable, S.A.S ROUSSEY, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à PALIS

- **Madame LAFFRAT Odette**
  Préparatrice de commandes, GEODIS LOGISTICS RHONE ALPES, AEROPORT INTERNATIONAL VATRY.
  demeurant à MAILLY-LE-CAMP

- **Madame LALLEMENT Christina**
  Opératrice couture, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BOSSANCOURT

- **Monsieur LALLEMENT Stéphane**
  Chargé d'affaires professionnel, CIC EST, STRASBOURG.
  demeurant à ROSIERES

- **Monsieur LANDRIE Pascal**
  Chauffeur livreur, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à CHALETTE-SUR-VOIRE

- **Madame LARCHER Sylvie**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur LARCIER Patrice**
  Ouvrier, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur LARTILLIER Fabrice**
  Conducteur ligne de production, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à COUVIGNON

- **Madame LAX Sandrine**
  Directrice d'agence bancaire, SOCIETE GENERALE, REIMS.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
- **Monsieur LE FEVRE Jacky**
  Vendeur, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Madame LEFORT Christina**
  Responsable caisse, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame LEGER Laurence**
  Assistante commerciale, FVI S.A, ARCIS-SUR-AUBE.
  demeurant à ASSENCIERES

- **Madame LEGRAIN Véronique**
  Manutentionnaire, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame LEGRIS Carole**
  Chef de centre, L'EST ECLAIR, TROYES.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame LENFANT Delphine**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame LETHENET Sandie**
  Contrôleuse allocataires, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame LIROT Séverine**
  Conseillère de vente, KIABI, BARBEREY-SAINT-SULPICE.
  demeurant à SAINT-MESMIN

- **Madame LOVATI Alexandra**
  Chargée clientèle, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Monsieur LULEWICZ Stéphane**
  Agent d'intervention et d'exploitation, STMI, GIF-SUR-YVETTE.
  demeurant à LA RIVIERE DE CORPS

- **Monsieur MADAOUI Abdellilah**
  Ouvrier, ICOA FRANCE SA, CRANCEY.
  demeurant à CRANCEY

- **Monsieur MAFTOUHI Mohamed**
  Peintre, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame MAHOT Dominique**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame MAILLET Elisabeth**
  Responsable Approvisionnement Retail, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur MARCAMBAULT Maurice**
  Adjoint technique principal de 1ère classe, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à RANCES

- **Madame MARIAUX Sandrine**
  Chargée de clientèle, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, DIJON.
  demeurant à CLEREY

- **Monsieur MARQUELET Romuald**
  Contremaître, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAYEL

- **Monsieur MARTIN Pascal**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Monsieur MARTIN Vincent**
  Responsable développement, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à MAISONS-LES-SOULAINES

- **Madame MASSIN Catherine**
  Psychomotricienne, A.P.E.I LES PARPAILLOLS, BREVIANDES.
  demeurant à VALLANT-SAINT-GEORGES

- **Madame MASSON Laëtitia**
  Secrétaire administrative, SOCIETE ABM, BAR-SUR-SEINE.
  demeurant à ROUILLY-SAINT-LOUP

- **Monsieur MASSON Manuel**
  Ouvrier autoroutier, APRR, SAINT-APOLLINAIRE.
  demeurant à MAGNANT

- **Monsieur MERCIER Christophe**
  Chef laboratoire, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT.
  demeurant à BAR SUR SEINE

- **Monsieur MERGER Romain**
  Ouvrier polyvalent, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à BREVONNES

- **Monsieur METIER Jean-Michel**
  Responsable achat et approvisionnement, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame MICHELIN Régine**
  Aide soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame MILLARD Carole**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame MILLARD Valérie**
  Assistante, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à MONTSUZAIN

- **Madame MOISUC Agnès**
  Aide médico psychologique, A.P.E.I LES PARPAILLOLS, BREVIANDES.
  demeurant à ISLE AUMONT

- **Monsieur MONERAT David**
  Magasinier, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur MOQUET Patrick**
  Responsable maintenance et travaux neufs, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à CHENNEGY

- **Madame MOREAUX Claire**
  Employée administrative commerciale, SAS N.D.A., TINQUEUX.
  demeurant à BOUILLY

- **Madame MOREL Lydie**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur MOUGEOT Mario**
  Conducteur ligne de production, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à ROUVRES-LES-VIGNES

- **Madame MOURLIN Valérie**
  Agent d'atelier, VULCANIC, SAINT-FLORENTIN.
  demeurant à PRUSY

- **Monsieur MOURLON Vincent**
  Magasinier, BRODART SAS, ARCIS-SUR-AUBE.
  demeurant à MOLINS-SUR-AUBE

- **Monsieur MOUTON Jean-Marc**
  Technicien d'atelier, SIPPA, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à UNIENVILLE

- **Madame MUNOZ Vanessa**
  Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à LUSIGNU SUR BARSE

- **Monsieur MUTTER Marc**
  Préparateur auto, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à SAINT-BENOIST-SUR-VANNE

- **Monsieur NICAISE Michael**
  Manager opérationnel, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.
  demeurant à CHENNEGY

- **Monsieur NOEL Cédric**
  Agent de maintenance, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur NOWACZYNSKI Piotr**
  Analyste - programmeur, BRODART INDUSTRIES, ARCIS-SUR-AUBE.
  demeurant à ARCIS-SUR-AUBE

- **Madame ODIOT Sandra**
  Contrôleur prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à LA VILLENEUVE-AU-CHENE

- **Monsieur OUNDJIAN Cédric**
  Responsable clients, BASF FRANCE, ECULLY.
  demeurant à VERRIERES

- **Monsieur OZKAN Muammer**
  Closeteur, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame PASQUIER Angélique**
  Garnisseuse sommiers, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à AILLEVILLE

- **Monsieur PATARD Jean-Michel**
  Agent logistique Com/Art, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à BAR-SUR-SEINE

- **Monsieur PEILLARD Jean-Charles**
  Responsable d'opérations, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à BREVONNES

- **Monsieur PELLADEAU Eric**
  Directeur commercial viande bovine P.E.S., SOCOPA VIANDES CHERRE, LA FERTE-BERNARD.
  demeurant à VAUCHASSIS

- **Madame PERNET Séverine**
  Préparatrice, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à DIENVILLE

- **Monsieur PERRIN François**
  Technicien, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur PETIT Hervé**
  Charcutier-traiteur, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à EPOTHEMONT

- **Madame PETIT Roseline**
  Commerciale sédentaire export, SEDIS, TROYES.
  demeurant à PRUGNY

- **Monsieur PETTOSINI Adriano**
  Responsable travaux neuf, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à MAGNY-FOUCHARD

- **Madame PHILIPPE Stéphanie**
  Educatrice spécialisée, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à SAINT-POUANGE

- **Monsieur PICARD Charles**
  Cariste, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur PIDANSAT Vincent**
  Technicien support technique, SOCIETE NORELEM SAS, FONTAINE-LES-GRES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame PIERLOT Corinne**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame PIETERS Brigitte**
  Opérateur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES
- **Monsieur PIETREMONT Philippe**
  Cariste, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAYEL

- **Monsieur PIMENTEL Albino**
  Ouvrier, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur PINTO Marco**
  Contremaître, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à VENDEUVRE-SUR-BARSE

- **Madame PLANSON Sandrine**
  Educatrice spécialisée, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à MARIGNY-LE-CHATEL

- **Madame PONCIN Christine**
  Administratrice des ventes, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame PRIEUR Béatrice**
  Opératrice couture, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à ECLANCE

- **Madame PRUDHOMME Sabine**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT SUR SEINE

- **Madame RAGNO Irène**
  Agent de service, ISS PROPRETE, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur RAGON Samuel**
  Réceptionnaire, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à PINEY

- **Madame RELLAND Françoise**
  Conseillère de vente, KIABI, BARBEREY-SAINT-SULPICE.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame RICHTER Isabelle**
  Coordinatrice flux logistiques, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur RODANGE Pascal**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Madame RODIQUE Cécile**
  Coordinateur demand management, BOERINGER INGELHEIM FRANCE, PARIS.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame RODRIGUES Evelyne**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Monsieur RODRIGUES Mario**
  Ouvrier P1, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à LA SAULSOTTE

- **Monsieur ROSIERE Denis**
  Gestionnaire d'atelier, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à SAINT-GERMAIN

- **Madame ROSNIAK Christelle**
  Opératrice coupe, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à VILLE-SUR-TERRE

- **Monsieur ROUSSELET Patrice**
  Fraiseur outilleur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Madame SALHI Caroline**
  Aide médico-psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur SAMAMA Dominique**
  Comptable, ANTIN RESIDENCES, PARIS.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur SANCHEZ Hugues**
  Ouvrier polyvalent, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à VILLE SOUS LA FERTE

- **Monsieur SEBBARI Youssef**
  Agent professionnel, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur SORRIAUX Nicolas**
  Chargé d'affaires, C.R.2.I. SA, TROYES.
  demeurant à MERGEY

- **Monsieur SOUCAT Antonin**
  Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à PAYNS

- **Monsieur SYREN Pierre**
  Rameur Bruckner, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à PONT-SAINTE-MARIE

- **Madame TALHA Farida**
  Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur THEVENIN Didier**
  Responsable contrôle de gestion, GROUPAMA IMMOBILIER, PARIS.
  demeurant à SAINTE SAVINE

- **Monsieur TISON Claude**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame TISSERAND Graziella**
  Vendeuse technique, SAS BARBUS, TROYES.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Monsieur TOUSSAINT Anthony**
  Peintre, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur TOUSSAINT Jean-Louis**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur TOUSSENEL Hervé**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Madame TROYAUX Séverine**
  Secrétaire commerciale, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à VERRIERES

- **Monsieur VADOT Alexandre**
  Coordinateur de production, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame VAILLANT Christelle**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Madame VANMALDERGEM Valérie**
  Référente technique polyvalente en action sociale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur VAROQUI Christophe**
  Responsable régional centres distribution, THIRIET DISTRIBUTION, ELOYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur VASSEUR Thierry**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LAINES-AUX-BOIS

- **Monsieur VEDRENNE Cédric**
  Conducteur ligne de production, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur VERHAEGHE Aude**
  Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à FRALIGNES

- **Madame VERRIER Murielle**
  Assistante comptabilité fournisseurs, BERNER SA, SAINT JULIEN DU SAULT.
  demeurant à AUXON

- **Monsieur VIARD Christophe**
  Chauffeur poids-lourd, S.A.S ROUSSEY, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à BRIEL-SUR-BARSE

- **Madame VIGIER Magali**
  Employée commerciale, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame VINCENT Paula**
  Empocheuse, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à FONTAINE

- **Monsieur VU Pascal**
  Opérateur, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Monsieur WALKOWIAK Sébastien**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-THIBAULT

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur ALART Louis**
  Chargé des attributions, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à VILLECHETIF

- **Monsieur ANDRIEUX Jean-Jacques**
  Ouvrier spécialisé, ICOA FRANCE SA, CRANCEY.
  demeurant à GELANNES

- **Monsieur ARAUJO Félix**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LUSIGNY-SUR-BARSE

- **Madame AUGER Frédérique**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à DIERREY-SAINT-JULIEN

- **Monsieur AUGER Pascal**
  Magasinier, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à DIERREY-SAINT-JULIEN

- **Madame AURIN Véronique**
  Employée, MONOPRIX TROYES, TROYES.
  demeurant à BRIEL-SUR-BARSE

- **Madame BACHOTET LAURENCE**
  Chef de Service, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

- **Monsieur BAUDIOT Dominique**
  Laveur de vitres, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur BAUJARD Emmanuel**
  Magasinier, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à CLEREY

- **Monsieur BEGON José**
  Responsable planning, ICOA FRANCE SA, CRANCEY.
  demeurant à POUY-SUR-VANNES

- **Madame BEGUE Corine**
  Employée de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
  demeurant à MONTSUZAIN

- **Monsieur BENCI Daniel**
  Directeur Régional, PRO ARMATURE CHAMPAGNE, BUCHERES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame BENOIT Nathalie**
  Monitrice éducatrice, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame BENYETTOU Zohra**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame BERCHER Sylvie**
  Agent qualifié de service, A-G-NETT PROPRETE, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame BERLOT Christine**
  Télévendeuse, SAS N.D.A., TINQUEUX.
  demeurant à SAINT-POUANGE

- **Madame BERTHOLLE Christine**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur BEZANCON Denis**
  Manager d'unité opérationnelle, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BILLETTE Thierry**
  Chef d'équipe atelier, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur BONNEL Jacques**
  Agent de fabrication, SOCIETE ABM, BAR-SUR-SEINE.
  demeurant à BAR-SUR-SEINE

- **Madame BORTOLOTTI Chantal**
  Vendeuse, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à RADONVILLIERS

- **Monsieur BOUQUET Philippe**
  Agent d'intervention et d'exploitation, ORANO DS, GIF-SUR-YVETTE.
  demeurant à COUVIGNON

- **Madame BOURGEOIS Michelle**
  Référente technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BOURSON Christophe**
  Magasinier réceptionniste polyvalent, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Monsieur BOURSON Romuald**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LEGER-PRES-TROYES

- **Monsieur BOUTEILLY Françis**
  Agent de fabrication, CYCLEUROPE, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à OSSEY-LES-TROIS-MAISONS
- **Monsieur BOUTHEGOURD Nadine**
  Secrétaire commerciale, SMA BTP, PARIS.
  demeurant à VILLECHETIF

- **Monsieur BRIDARD Christophe**
  Technicien qualité produits, ROSIERES THERMOFORMAGE INDUSTRIES SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur BRIET Roger**
  Chef d'équipe nettoyage et cave, Nouvelle Fromagerie de Vaudes, VAUDES.
  demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES

- **Madame BROSSARD Martine**
  Travailleur social, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur BUET Frédéric**
  Ouvrier, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur BUISSON Gérard**
  Agent d'entretien, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur CAO Ngoc**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Madame CHARTON Pascale**
  Garnisseuse sommiers, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à ARSONVAL

- **Madame CLAUSSE Muriel**
  Educatrice spécialisée, ESAT LE TERTRE, SAINT-PARRES-AUX-TERTRES.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Madame COINUS Sylvie**
  Employée commerciale, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à TROYES

- **Madame COLLINET Florence**
  Gestionnaire transports, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à ROUILLY-SAINT-LOUP

- **Monsieur COLOMBO François**
  Chauffeur livreur, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à CHAVANGES

- **Monsieur COURJAN Jean-Luc**
  Technicien agricole, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à PONT-SUR-SEINE

- **Madame COURTIN Christel**
  Assistante qualité, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-GERMAIN

- **Monsieur COUTURIER Jean-Baptiste**
  Acheteur, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à MESSON
- **Monsieur COUTURIER Patrick**
  Soudeur, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à MONTIGNY-LES-MONTS

- **Monsieur CRENEY Laurent**
  Profileur, SIPPA, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame CROCHET Valérie**
  Responsable de secteur, L'EST ECLAIR, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame DABEL Christine**
  Colleteuse, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur DA CUNHA CAMPOS José**
  Cariste, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à LEVIGNY

- **Madame DA SILVA Fernanda**
  Référente technique prestations, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à VILLY-LE-MARECHAL

- **Monsieur DELEPINE Christophe**
  Conducteur de matériel de collecte, ONYX EST, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à THENNELIERES

- **Monsieur DENIS Jean-Louis**
  Conseiller commercial, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame DENIZET Christine**
  Chargée de clientèle, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à CHAOURCE

- **Monsieur DETOURBET Alain**
  Formateur, SOCIETE AFTRAL, TORVILLIERS.
  demeurant à TROYES

- **Madame DEVILLIERS Sylvie**
  Caissière, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à TROYES

- **Madame D'HULSTER Sylvie**
  Attachée commerciale, CREDIPAR, GENNEVILLIERS.
  demeurant à ESTISSAC

- **Monsieur DONOT Jérôme**
  Boucher vendeur, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Monsieur DOS SANTOS João**
  Ouvrier métallurgiste, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à LAVAU

- **Monsieur DUBUS Olivier**
  Conducteur de ligne, NEW BATH SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame DUCRUET Nathalie**
  Mécanicienne prototypiste, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à AILLEVILLE

- **Madame DUFOUR Corinne**
  Agent d'entretien, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à VENDEUVRE-SUR-BARSE

- **Madame DUGNY Claire**
  Agent de service, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à SAINT-MESMIN

- **Monsieur DUTOUR Stéphane**
  Boucher, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LA-VIEILLE

- **Monsieur ETIENNE Frédéric**
  Chef boucher, SAS LES PHILIPPATS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à CORMOST

- **Madame FAUVELET Laurence**
  Gestionnaire de clientèle particulier, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à VERRIERES

- **Madame FOIN Annabel**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur FOUARD William**
  Assistant production régleur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Madame GAY Martine**
  Agent administratif et d'exploitation, GEODIS LOGISTICS RHONE ALPES, AEROPORT INTERNATIONAL VATRY.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur GEHLE Franck**
  Agent de fabrication, SOCIETE GHM, SOMMEVOIRE.
  demeurant à SOULAINES-DHUYS

- **Madame GENET Valérie**
  Technicienne d'approvisionnement, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Monsieur GENTES Eddy**
  Echafaudeur, STMI (ex POLINORSUD), AVOINE.
  demeurant à PONT-SUR-SEINE

- **Madame GERBAIS Marie-Christine**
  Monteuse câbleuse, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur GERVAIS Jean-François**
  Conducteur chaîne, ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION, SAINT-FLORENTIN.
  demeurant à CHAMOY

- **Madame GILBERT Agathe**
  préparatrice de commandes, MAX LORNE S.A.S., VILLEMAUR-SUR-VANNE.
  demeurant à SAINT-BENOIST-SUR-VANNE

- **Monsieur GLADOVIC Vjekoslav**
  Cadre technique, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES, RUEIL MALMAISON.
  demeurant à THUISY

- **Madame GNAGI Véronique**
  Responsable compta Allemagne, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Monsieur GONDRY Laurent**
  Magasinier / Cariste, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Madame GRADOS Sylvie**
  Assistant de formation, SOCIETE AFTRAL, TORVILLIERS.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame GRAUX Béatrice**
  Agent des méthodes, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VIREY-SOUS-BAR

- **Monsieur GRENIER Thierry**
  Technicien prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame GUEMENE Rachel**
  Conseillère énergie, CPE ENERGIES, MAXEVILLE.
  demeurant à BUCHERES

- **Madame GUERINOT Carole**
  Gestionnaire paie, ROSIERES THERMOFORMAGE INDUSTRIES SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame GUILLAUME Laurence**
  Gestionnaire technique, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAYEL

- **Monsieur GUILLAUME Xavier**
  Administrateur systèmes et réseaux, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur GUILLEMINOT Cyril**
  Directeur de production, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Monsieur GUILLO Christophe**
  Contremaître, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur HERBIN Hervé**
  Chef de quai, GEODIS WALBAUM, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Madame HERRERO Nadine**
  Assistante de direction, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE
- **Madame HERVOT Isabelle**
  Technicienne du service médical, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL DU NORD-EST, NANCY.
  demeurant à PONT-SUR-SEINE

- **Monsieur HILPIPRE Damien**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur HUART Thierry**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame HUET Rhorah**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame JACQUOT Evelyne**
  Employée administrative, SOCOBOIS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à MOLINS-SUR-AUBE

- **Madame JARDIN Myriam**
  Assistante commerciale, AMA, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame JARZYNA Béata**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame JEANSON Laurence**
  Agent de service, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur JESUPRET Clément**
  Chef d'équipe production, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à PONT-SAINTE-MARIE

- **Monsieur JOLIVEAU Joël**
  Leader de secteur, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à AVREUIL

- **Monsieur JOLLOIS Eric**
  Responsable de magasin, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à BAR-SUR-SEINE

- **Madame JOUANNE Brigitte**
  Préparatrice, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE

- **Monsieur JOURDAIN Michel**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur KLEIN Yves**
  Adjoint technique, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur LABY Thierry**
  Chef d'équipe, FVI S.A, ARCIS-SUR-AUBE.
  demeurant à SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE

- **Madame LADROYES Isabelle**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame LAFFRAT Odette**
  Préparatrice de commandes, GEODIS LOGISTICS RHONE ALPES, AEROPORT INTERNATIONAL VATRY.
  demeurant à MAILLY-LE-CAMP

- **Monsieur LALLEMAND Laurent**
  Directeur administratif, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur LAMBERT Frédéric**
  Cariste atelier, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame LANGLOIS Mireille**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame LAPARRA-BERCHER Sophie**
  Cadre bancaire, CIC EST, STRASBOURG.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Madame LAPRUNE Jocelyne**
  Adjointe chef de marché, SOUFFLET AGRICULTURE, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à AVANT-LES-MARCILLY

- **Madame LARCHER Sylvie**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame LAVAUD Catherine**
  Garnisseuse sommiers, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à MAGNY-FOUCHARD

- **Monsieur LEBEIGLE Johan**
  Chef de cuisine, A.F.P.A, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ORIGNY-LE-SEC

- **Monsieur LECERF Francis**
  Dessinateur étude, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame LÉCUÉ Marylène**
  Aide médico-psychologique, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à FONTAINE-LES-GRES

- **Monsieur LE FEVRE Jacky**
  Vendeur, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Madame LEMOS CUNHA Jacinta**
  Opératrice piquage bandes, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à DIENVILLE

- **Monsieur LIONNET Thierry**
  Responsable étude négoce, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Monsieur LOHMANN Frédéric**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame LUPARELLO Nathalie**
  Comptable d'investissement, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à SAINT-LEGER-PRES-TROYES

- **Monsieur MAIGNAN Roger**
  Technicien service contrôle, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à TROYES

- **Madame MAILLET Elisabeth**
  Responsable approvisionnement Retail, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame MAIRE Dominique**
  Comptable, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à JUZANVIGNY

- **Madame MARCHETTI Béatrice**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame MARIEN Estelle**
  Agent de fabrication, CYCLEUROPE, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY

- **Monsieur MARTIN Louis**
  Responsable de production, PRO ARMATURE CHAMPAGNE, BUCHERES.
  demeurant à CHATRES

- **Madame MARTIN Patricia**
  Agent de conditionnement, Nouvelle Fromagerie de Vaudes, VAUDES.
  demeurant à VIREY-SOUS-BAR

- **Monsieur MARTIN Vincent**
  Responsable développement, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à MAISONS-LES-SOULAINES

- **Madame MASSIN Catherine**
  Psychomotricienne, A.P.E.I LES PARPAILLOLS, BREVIANDES.
  demeurant à VALLANT-SAINT-GEORGES

- **Madame MASSON Francine**
  Agent de fabrication, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à VILLY-EN-TRODES

- **Madame MASSON Sandrine**
  Encadrante confirmée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur MATUSZEWSKI Christophe**
  Polyvalent, SIPPA, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à ARSONVAL

- **Monsieur MEHDI Allal**
  Monteur en armatures métalliques, PRO ARMATURE CHAMPAGNE, BUCHERES.
  demeurant à TROYES

- **Madame MICHELIN Régine**
  Aide soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame MICHEL Magalie**
  Gestionnaire litiges et créances, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à PAYNS

- **Madame MICHON Martine**
  Technicienne EI, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LEGER-PRES-TROYES

- **Monsieur MISS Francis**
  Responsable SAV, EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT, CLICHY.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur MOINE Pascal**
  Ouvrier qualifié, FVI S.A, ARCIS-SUR-AUBE.
  demeurant à TORCY-LE-GRAND

- **Monsieur MOREL Jean-Marc**
  Forge, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur MURTAS Daniel**
  Titulaire secrétaire rédactrice, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à VILLEMEREUIL

- **Monsieur NOBLET Daniel**
  Agent logistique, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur NOBLOT Daniel**
  Usager en ESAT, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame NOBRE Maria**
  Chef d'équipe, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur NOYER Christophe**
  Cadre études de prix, SOGEA EST BTP, PONT-A-MOUSSON.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame NUNES Elisabeth**
  Contremaître, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame OLLIVIER Bernadette**
  Employée commerciale, CSF MARKET BRAY SUR SEINE, BRAY-SUR-SEINE.
  demeurant à TRAINEL

- **Monsieur OMEIR Farid**
  Chauffeur petits engins, SA COLAS EST Agence Aube, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à TROYES
- **Monsieur PACHECO Didier**
  Agent qualité de service, ISS PROPRETE, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame PAILLEY Odile**
  Secrétaire, MOULINS SOUFFLET, NOGENT-SUR-SEINE.
  demeurant à DIENVILLE

- **Monsieur PALISSE Damien**
  Prototypiste sérigraphie, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Madame PALISSE Dominique**
  Agent de service, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à PARS-LES-ROMILLY

- **Madame PARJOIE Laurence**
  Gestionnaire charges et quittancement, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à BUCHERES

- **Madame PATENOTRE-MARTIN Edith**
  Directrice à l'IME GAI SOLEIL, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES

- **Madame PAUL Christine**
  Tourneur, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame PAYN Catherine**
  Employée de banque, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame PEIDADE MARQUES Christine**
  Monteuse câbleuse, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à CHENNEGY

- **Madame PEPIN Sylvie**
  Monteuse câbleuse, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à FOUCHERES

- **Madame PEREIRA-MATOS Colette**
  Opératrice Conturflex Auto, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BOSSANCOURT

- **Monsieur PERIA Christophe**
  Tourneur, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAYEL

- **Monsieur PERRIER Denis**
  Responsable assurance qualite, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur PETIOT David**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Madame PETIT Laurence**
  Gestionnaire Middle Office pros, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à VILLECHETIF
- **Monsieur PHAOPHASOUK Houmphaeng**
  Conducteur ligne de production, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame PIERLOT Corinne**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur PIERLOT Jean-Philippe**
  Chef d'équipe atelier, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à MONTAULIN

- **Monsieur PIERRE Laurent**
  Chef d'équipe teinture, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur POBELLE André**
  Technicien expert après-vente, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame POILVE Anne**
  Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS.
  demeurant à LUSIGNY-SUR-BARSE

- **Madame PONCIN Christine**
  Administratrice des ventes, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame PULBY Isabelle**
  Régleuse productrice, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur RAHAMNIA Abchmid-Hfad**
  Planificateur, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur RAPENNE Christian**
  Opérateur, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur RELLIEF Frédéric**
  Préparateur chef d'équipe, PREVOT SMETA, SAINT-DIZIER.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame REMOND-HOUDOT Marilyne**
  Référente production, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE SAINT LUC

- **Monsieur RICHE Emmanuel**
  Technicien maintenance électro-mécanique, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à FONTAINE

- **Madame RITARD Cathy**
  Technico-commercial sédentaire, CYCLEUROPE, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à MONTPOTHIER

- **Madame RODRIGUES Evelyne**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Monsieur RODRIGUES Mario**
  Ouvrier P1, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à LA SAULSOTTE

- **Madame ROMANACCE Isabelle**
  Responsable approvisionnement, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à FONTAINE

- **Madame ROYER Marilyne**
  Technicienne expérimentée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à PONT-SAINTE-MARIE

- **Monsieur RYDZINSKI Bruno**
  Responsable de maintenance, NEW BATH SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur SAGID Khalid**
  Chef de chantier, TSO, CHELLES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame SALHI Caroline**
  Aide médico-psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur SANCHEZ Hugues**
  Ouvrier polyvalent, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à VILLE SOUS LA FERTE

- **Madame SCHWEITZER Cristobaline**
  Monitrice éducatrice, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

- **Madame SCULFORT Martine**
  Opératrice literie, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur SEUN Yuong**
  Ouvrier, ROSIERES THERMOFORMAGE INDUSTRIES SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur SIMOES RIBEIRO Manuel**
  Chargé d'opération, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Monsieur SIMON Laurent**
  Technicien de logistique approvisionnement, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, HERIMONCOURT.
  demeurant à VAUDES

- **Monsieur SIMON Thierry**
  Opérateur collage modules, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à VENDEUVRE-SUR-BARSE

- **Madame SIRI Isabelle**
  Comptable, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Monsieur SOT Laurent**
  Chef de fabrication, Salaisons LA CHAMPENOISE, JULLY-SUR-SARCE.
  demeurant à ISLE-AUMONT

- **Madame SOTTAS Christine**
  Agent conditionnement, Nouvelle Fromagerie de Vaudes, VAUDES.
  demeurant à VAUDES

- **Madame STORDEUR Sylvie**
  Secrétaire confirmée, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à BREVIANDES

- **Madame SYDOR Géraldine**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SOMMEVAL

- **Madame TARAUD Christine**
  Adjoint charge du pôle développement ACTION SOCIALE, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à SAINTE SAVINE

- **Monsieur TEIXEIRA VENTURA Adelino**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur TERRERAN Jean-Marc**
  Agent d'exploitation qualifié, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur THIBAULT Philippe**
  Opérateur régleur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur THIERRY Dominique**
  Opérateur informatique, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame THIERRY Hélène**
  Responsable d'agence, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame TICHANT Francine**
  Secrétaire de direction, A.P.E.I de l'AUBE IME GAI SOLEIL, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur TOMENOTTI Christian**
  Responsable sécurité services généraux, ATOS INFOGERANCE, BEZONS.
  demeurant à AVANT-LES-MARCILLY

- **Madame TOURNEBISE Sandrine**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur TOUSSAINT Jean-Louis**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame TOUSSAINT Noëlle**
  Chargée de clientèle, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à BUCHERES
- **Monsieur TOUSSENEL Hervé**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Monsieur TWAROGOWSKI Christian**
  Agent intervention et exploitation, ORANO DS, GIF-SUR-YVETTE.
  demeurant à BRIENNE-LE-CHATEAU

- **Madame VARLET Laurence**
  Gestionnaire clientèle particuliers, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à MESSON

- **Monsieur VEREECQUE Richard**
  Responsable SAV / montage, SEDIS, TROYES.
  demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES

- **Monsieur VIALLEMARINGE Didier**
  Contrôleur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame VILLENAVE Nathalie**
  Technicienne graphique, L'EST ECLAIR, TROYES.
  demeurant à CHAPPES

- **Madame VILTARD Catherine**
  Technicien d'atelier, RAKON FRANCE SAS, PONT-SAINTE-MARIE.
  demeurant à CHATRES

- **Madame VUILLE Véronique**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à BAROVILLE

- **Madame WALHO Francia**
  Technicienne spécialisée créances, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur ZOTT Hervé**
  Chef d'équipe, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ADNOT Catherine**
  Comptable, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à TORVILLIERS

- **Madame ALART Marie-Pierre**
  Assistante de direction, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à VILLECHETIF

- **Monsieur ALVES LOUREIRO Manuel de Jéus**
  Contremaître, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à JAUCOURT

- **Monsieur ANDRIEUX Jean-Jacques**
  Ouvrier spécialisé, ICOA FRANCE SA, CRANCEY.
  demeurant à GELANNES

- **Madame AUSTER Marie**
  Aide médico-psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BADER Pascal**
  Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BAILLE Christian**
  Responsable d'agence, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à BREVIANDES

- **Monsieur BAJ Michel**
  Magasinier - Cariste, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à VILLACERF

- **Monsieur BARBARANT Francis**
  Ouvrier - agent de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame BARBARANT Marie-Lise**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur BAYLAN Yavuz**
  Cariste atelier, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur BEAU Philippe**
  Responsable d'exploitation, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.
  demeurant à MARIGNY-LE-CHATEL

- **Monsieur BEGUINOT Denis**
  Magasinier livreur, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame BELLEGANTE Eve**
  Contrôleuse qualité, THALES ELECTRON DEVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY.
  demeurant à VILLEMOIRON-EN-OTHE

- **Madame BENOIT Nathalie**
  Monitrice éducatrice, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame BERLOT Christine**
  Télévendeuse, SAS N.D.A., TINQUEUX.
  demeurant à SAINT-POUANGE

- **Madame BERNARD Denise**
  Approvisionneuse ligne, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à JAUCOURT

- **Madame BERTHIER Véronique**
  Opératrice en production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur BIZEAU Pascal**
  Responsable d'exploitation, OCP REPARTITION, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à TROYES
- **Monsieur BLONDELOT Christophe**
  Technicien BMA, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Monsieur BORIES Dominique**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame BORTOLOTTI Chantal**
  Vendeuse, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à RADONVILLIERS

- **Monsieur BOUET Philippe**
  Responsable animation commerciale, ALLIANZ IARD/VIE, PARIS-LA-DEFENSE.
  demeurant à TROYES

- **Madame BOUGARNOU Fatima**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame BOUQUET Sylvie**
  Multiposte, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Monsieur BOURSON Romuald**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LEGER-PRES-TROYES

- **Madame BOUTHERIN Caroline**
  Référent technique prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame BRASSELET Véronique**
  Directeur adjoint d'agence, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à PAYNS

- **Madame BRIAUX Sylvie**
  Chef d'atelier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à CLEREY

- **Monsieur BRIDE Bruno**
  Formateur pour adultes, A.F.P.A, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame BROSSARD Martine**
  Travailleuse social, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur BRUT Christophe**
  Gestionnaire de production, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame BRZEGOWY Marie-Christine**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur BUCHE Didier**
  Pilote DECR/finition galva, CONIMAST INTERNATIONAL, SAINT-FLORENTIN.
  demeurant à AUXON
- **Madame CALON BRIGITTE**
  Infirmière, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à ORIGNY LE SEC

- **Monsieur CAMUS Dominique**
  Responsable maintenance, MALTERIES SOUFFLET, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à SOLIGNY-LES-ETANGS

- **Monsieur CERVELLE Pascal**
  Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à ST ANDRE LES VERGERS

- **Monsieur CHAMPY Patrice**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur CHANTELOUBE Francis**
  Manager de rayon, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à MESNIL-SELLIERES

- **Madame CHARTON Pascale**
  Garnisseuse sommiers, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à ARSONVAL

- **Madame CHARVAUX Véronique**
  Répartitrice, CPE ENERGIES, MAXEVILLE.
  demeurant à ISLE-AUMONT

- **Madame CHARVOT Lydia**
  Opérateur, SEDIS, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur CHAULET François**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Madame CHAULET Patricia**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Madame CHOPPIN Catherine**
  Receveur chef péage, AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE, CHAUMONT.
  demeurant à LA GRANGE AU REZ

- **Monsieur COFFINET Didier**
  Agent de fabrication, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES

- **Monsieur COLIN Rémi**
  Vendeur sédentaire, SAS GADEST ASM HERBEMONT, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame COLLINET Odile**
  Secretaire médicale, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY-SUR-MARNE.
  demeurant à NOGENT SUR SEINE

- **Madame COLOMB Dominique**
  Assistante administrative, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur CONTAT Christophe**
  Responsable expédition et approvisionnement, MANDELLI SETRA, MOISSY-CRAMAYEL.
  demeurant à MOUSSEY

- **Monsieur CORBISIERO Mario**
  Adjoint technique 3ème classe, ESAT LE TERTRE, SAINT-PARRES-AUX-TERTRES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame CORREIA Maria**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame COSCARELLI Maryse**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur CROISSANT Dominique**
  Agent de maîtrise atelier, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à MESNIL-SELLIERES

- **Monsieur CZERNIAK Michel**
  Responsable de déploiement, REXEL FRANCE SAS, PARIS.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Madame DABEL Christine**
  Colleteuse, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame DA SILVA Florina**
  Préparatrice, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE

- **Madame DAVOT Isabelle**
  Employée commerciale, SAS LES PHILIPPATS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à SAINT-GERMAIN

- **Madame DE ALMEIDA Gloria**
  Opératrice couture, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame DE ALMEIDA Isabel**
  Monteuse-câbleuse, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur DE CARVALHO MORAIS Antonio**
  Opérateur literie, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à JAUCOURT

- **Madame DE KEUKELAERE Brigitte**
  Assistante comptable principale, SOCIETE SADEC, NOGENT-SUR-SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Monsieur DELANNET Yves**
  Technicien bureau d'études, SANOFI-AVENTIS R&D, CHILLY-MAZARIN.
  demeurant à CHESSY-LES-PRES

- **Madame DELCHAMBRE Elisabeth**
  Employée commerciale, SAS JUDIS, SAINT-JULIEN-LES-VILLAS.
  demeurant à ROUILLY-SAINT-LOUP

- **Monsieur DEMOUGEOT Jean-luc**
  Ingénieur développement cartes numériques, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SAS, GENNEVILLIERS.
  demeurant à SAINTE SAVINE

- **Monsieur DEMOULIN Eric**
  Chauffeur, PRO ARMATURE CHAMPAGNE, BUCHERES.
  demeurant à BREVIANDES

- **Madame DENIZET Christine**
  Chargée de clientèle, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à CHAOURCE

- **Madame DEON Marielle**
  Titulaire du bureau, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur DEPARDIEU Jean-Paul**
  Chef de chantier routier, ROUSSEY S.A.S., PONT-SUR-SEINE.
  demeurant à VILLADIN

- **Madame DEROUELLE Odile**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à BAR-SUR-SEINE

- **Monsieur DROZIERES Frédéric**
  Manutentionnaire, GEODIS WALBAUM, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à PONT-SAINTE-MARIE

- **Madame DRUJON Marie-Ange**
  Employée SDO, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame DUFOUR Corinne**
  Agent d'entretien, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à VENDEUVRE-SUR-BARSE

- **Madame DUTOIT Corinne**
  Technicien prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame DUTU Christine**
  Gestionnaire Isu, URSSAF CHAMPAGNE- ARDENNE, TROYES.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Monsieur EHRET Jean-Paul**
  Magasinier vendeur pièces auto, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-VANNE

- **Monsieur ESPIRE Georges**
  Technicien d'atelier, CYCLEUROPE, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame FERREIRA Ana**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame FERREIRA Marie-Rose**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- **Madame FORNI Nadine**
  Agent technique SDA, Agence APRIA RSA, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame FRANCOIS Nathalie**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Madame FRIH Farida**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame GARCONNAT Régine**
  Surveillant de nuit, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur GARRICK James**
  Agent qualité, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur GAUVIN Christophe**
  Technicien prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Madame GAY Martine**
  Agent administratif et d'exploitation, GEODIS LOGISTICS RHONE ALPES, AEROPORT INTERNATIONAL VATRY.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame GILLET Isabelle**
  Référent technique GDR, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à FONTVANNES

- **Monsieur GILLET Valérie**
  Chef d'équipe, ANETT NEUF CHAMPAGNE, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à SAINTE SAVINE

- **Monsieur GIREAULT Sylvain**
  Chargé de sécurité alimentaire, RPC TEDECO-GIZEH, BOUXWILLER.
  demeurant à TROYES

- **Madame GOBLET Anne-Marie**
  Monteuse câbleuse, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Monsieur GOMEZ Tomas**
  Directeur de site, Salaisons LA CHAMPENOISE, JULLY-SUR-SARCE.
  demeurant à JULLY-SUR-SARCE

- **Madame GRAII Agnès**
  Agent logistique Com/Art, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame GRAUX Béatrice**
  Agent des méthodes, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VIREY-SOUS-BAR

- **Monsieur GRENIER Thierry**
  Technicien prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur GROSS Christian**
  Formateur, A.F.P.A, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur GUIGUET Florent**
  Conducteur de travaux, S.A.S ROUSSEY, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à DIENVILLE

- **Monsieur GUILLAUME Thierry**
  Directeur d'unité commerciale, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à VILLACERF

- **Madame GULLI Guiseppa**
  Technicienne hautement qualifiée, POLE EMPLOI Agence TROYES ROMAIN-ROLLAND, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur HABY Lucien**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur HADJADJE Gérard**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Monsieur HAM Frédéric**
  Monteur électricien, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à LES BORDES-AUMONT

- **Monsieur HOERNEL Marc**
  Ouvrier, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame HUET Rhorah**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame HUMBLOT Sergine**
  Technicienne hautement qualifiée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à MONTAULIN

- **Madame INGIGNOLI Valérie**
  Multiposte, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame ISSENHUTH Hélène**
  Technicienne expérimentée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame JACQUOT Evelyne**
  Employée administrative, SOCOBOIS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à MOLINS-SUR-AUBE

- **Madame JOCHMANS Jacqueline**
  Educatrice de jeunes enfants, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Madame JOUANNE Brigitte**
  Préparatrice, MAXIMO, TAISSY.
  demeurant à SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE

- **Monsieur JUBERT Eric**
  Agent de fabrication, SEDIS, TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Monsieur KLEIN Yves**
  Adjoint technique, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame KRUGER Patricia**
  Aide acheteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Monsieur LAC Thierry**
  Polyvalent, SIPPA, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame LAFFRAT Odette**
  Préparatrice de commandes, GEODIS LOGISTICS RHONE ALPES, AEROPORT INTERNATIONAL VATRY.
  demeurant à MAILLY-LE-CAMP

- **Monsieur LAGOGUEY Eric**
  Directeur d'agence bancaire, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à SAVIERES

- **Monsieur LARIVIERE Thierry**
  Coordinateur et responsable service généraux, EMIN LEYDIER EMBALLAGES, OYONNAX.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Monsieur LEBEIGLE Johan**
  Chef de cuisine, A.F.P.A, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ORIGNY-LE-SEC

- **Madame LE DOARE Maryvonne**
  Chef de secteur, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame LEGAIE Maria**
  Opératrice logistique intermédiaire, LOGTEX TROYES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame LEGRET Sylvie**
  Retraitée, L'ORÉAL CENTRE C. ZVIAK, SAINT-OUEN.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame LEIX Véronique**
  Ingénieure commerciale, NEXTIRAONE, SAINT-PRIEST.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame LEMAIRE Nadine**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à LONGCHAMP-SUR-AUJON

- **Monsieur LEVY Pascale**
  Assistante technique, A.F.P.A, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à PARS-LES-ROMILLY

- **Monsieur LIEBMANN Stéphane**
  Adjoint PRA, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame MACARY Sylvie**
  Opératrice couture, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à VERNONVILLIERS

- **Monsieur MAILLARD Daniel**
  Responsable amont, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur MAILLARD François**
  Responsable expert gestion privée, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à LA CHAPELLE ST LUC

- **Monsieur MANESSIER Frédéric**
  Ouvrier P3, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à MARIGNY-LE-CHATEL

- **Madame MARIMOUTOU Marie-odile**
  Secrétaire de copropriété, Cabinet - VIVIENNE, PARIS.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame MARQUES Maria**
  Opératrice couture sommiers, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur MARTIN Jean-Luc**
  Moniteur d'atelier, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Madame MARTIN Véronique**
  Monteuse câbleuse, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur MARTIN Vincent**
  Responsable développement, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à MAISONS-LES-SOULAINES

- **Madame MARY Laurence**
  Opératrice de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à BAYEL

- **Madame MEFTAH Fatima**
  Raccoutreuse, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur MICHELETTI Jean-François**
  Technicien d'atelier, SIPPA, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à ARSONVAL.

- **Madame MIESZKALSKI Michèle**
  Responsable traitement infos, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à MESNIL-SELLIERES

- **Monsieur MISS Francis**
  Responsable SAV, EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT, CLICHY.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE
- **Madame MONGIN Sonia**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame MONTES Avelina**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame MOREAU Isabelle**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à BOUY-LUXEMBOURG

- **Monsieur MOREL Jean-Marc**
  Forge, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame MOTAL Marie-Claude**
  Assistante exploitation, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.
  demeurant à BUCHERES

- **Madame MOULIN Ghislaine**
  Ouvrière salaisons, Salaisons LA CHAMPENOISE, JULLY-SUR-SARCE.
  demeurant à VILLEMORIEN

- **Madame MOULIN Marie-José**
  Ouvrière salaisons, Salaisons LA CHAMPENOISE, JULLY-SUR-SARCE.
  demeurant à VILLEMORIEN

- **Monsieur NOBLOT Bertrand**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Monsieur NOTTAT Jannik**
  Déclarant en douane, GEODIS WALBAUM, LA CHAPELLE ST LUC.
  demeurant à VILLECHETIF

- **Monsieur OMNES Hervé**
  Technicien exploitation, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.
  demeurant à SAINT-PHAL

- **Madame PARENTI Brigitte**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à CHAMOY

- **Monsieur PAVON Antonio**
  Tôlier soudeur, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Madame PAYEN Maryline**
  Monitrice d'atelier, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame PERREUR Claudie**
  Assistante secteur Aube, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à VAUCHASSIS

- **Monsieur PETITEAUX René**
  Agent d'approvisionnement, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à AVREUIL

- **Monsieur PETIT Jean**
  Agent logistique Com/Art, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

- **Madame PFIFFERLING Tristane**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à AVANT-LES-RAMERUPT

- **Madame PHANNARETH Ana**
  Assembleuse ouvrière, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur PHAN Ngoc Loc**
  Magasinier, SEDIS, TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Madame PICOT Lydie**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur PILLON Alain**
  Secrétaire-rédacteur, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur PIOT Pascal**
  Délégué médical, SERVIER FRANCE, SURESNES.
  demeurant à SAINT-PARRES-LES-VAUDES

- **Madame PORTELA Nadine**
  Chargée de clientèle, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur POSTAT Patrick**
  Surveillant de travaux, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Madame PREVOT Caroline**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à MACEY

- **Madame PRUNIER Marie-Thérèse**
  Responsable des attributions, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame QUINCEROT Elisabeth**
  Assistance fonctionnelle, CARSAT NORD-EST, NANCY.
  demeurant à VILLECHETIF

- **Monsieur RADET Thierry**
  Opérateur poudreur, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur RAKOTOSON Arisson**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur REGNAULT Denis**
  Agent de fabrication, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à LUSIGNY-SUR-BARSE

- **Monsieur REITER Jean**
  Chef d'équipe maintenance, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à JESSAINS

- **Madame RIGAULT Patricia**
  Technicien de prestations, CPAM DE PARIS, PARIS.
  demeurant à LA SAULSOTTE

- **Madame RODRIGUES Evelyne**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Monsieur RODRIGUES Mario**
  Ouvrier P1, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à LA SAULSOTTE

- **Madame ROSIERE Françoise**
  Secrétaire, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-GERMAIN

- **Madame ROZE Martine**
  Responsable paie, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur RUBASZEWSKI Gérard**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à AUBETERRE

- **Monsieur RYDZINSKI Bruno**
  Responsable de maintenance, NEW BATH SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur SAGET Eric**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Madame SALHI Caroline**
  Aide médico-psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE "LE VILLAGE" A.P.E.I, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur SANCHEZ Hugues**
  Ouvrier polyvalent, SAS R.PONS, FONTAINE.
  demeurant à VILLE SOUS LA FERTE

- **Monsieur SCHEID Daniel**
  Agent d'expédition, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur SIMMONIN Philippe**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur SYDOR Daniel**
  Manutentionnaire, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à BOUILLY

- **Madame TADAVORIAN Micheline**
  Agent des services hôtelier/hospitalier, CENTRE DE READAPTATION DE COUBERT, COUBERT.
  demeurant à MARIGNY-LE-CHATEL

- **Madame TALVAT Frédérique**
  Manutentionnaire, ESAT MENOIS, ROUILLY-SAINT-LOUP.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Madame TARTAGLIA Evelyne**
  Contrôleuse qualité, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à CRENEY-PRES-TROYES

- **Madame THEODORE Fabienne**
  Agent de fabrication, COBHAM AVIONICS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur THEVENART Serge**
  Ensacheur, MOULINS SOUFFLET, NOGENT-SUR-SEINE.
  demeurant à DIENVILLE

- **Monsieur THOMASSIN Jean**
  Chargé de clientèle, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à BAR-SUR-SEINE

- **Madame THOMMELIN Line**
  Educatrice spécialisée, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame THOUVENOT Patricia**
  Papetière, LA RENAISSANCE, PONT-SAINTE-MARIE.
  demeurant à PONT-SAINTE-MARIE

- **Monsieur TOUSSAINT Jean-Louis**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Madame TRUCHOT Joëlle**
  Agent logistique Com/Art, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur TRZASKA Frédéric**
  Opérateur BE, ICOA FRANCE SA, CRANCEY.
  demeurant à GELANNES

- **Madame VALLERY Marie-Christine**
  Responsable de stocks, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur VAN IMSCHOOT Philippe**
  Superviseur, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à COLOMBE-LA-FOSSE

- **Monsieur VARENNES Denis**
  Conducteur de machine à imprimer, SOCOBOIS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à BAYEL

- **Monsieur VARVANDIER Patrick**
  Ingénieur prod. & support tech, SEDIS, TROYES.
  demeurant à LAINES-AUX-BOIS

- **Madame VELUT Sylvie**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à PALIS

- **Madame WITEK Véronique**
  Agent logistique Com/Art, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS
- **Madame ZAMBEAUX Maryvonne**
  Ouvrière salaisons, Salaisons LA CHAMPENOISE, JULLY-SUR-SARCE.
  demeurant à RUMILLY-LES-VAUDES

- **Monsieur ZAVOLI Bruno**
  Ouvrier P3, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ADNOT Catherine**
  Comptable, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à TORVILLIERS

- **Monsieur ANTOINE Frédéric**
  Cariste, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur BARBARANT Francis**
  Ouvrier - agent de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame BARBIER Brigitte**
  Agent de fabrication, CYCLEUROPE, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Monsieur BECARD Didier**
  Chauffeur et agent technique, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à Mesnil-St-Loup

- **Monsieur BECK Thierry**
  Responsable de site exploitation thermique, ENGIE COFELY, LES NOES-PRES-TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Madame BELLERI Dominique**
  Prototype échantillons, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LES BORDES-AUMONT

- **Monsieur BENETTI Jean-Louis**
  Responsable magasin M.P., AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à VAUCHONVILLIERS

- **Monsieur BIAGI Jean-Philippe**
  Réceptionnaire expéditeur, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur BONNECUELLE Claude**
  Agent de maintenance et d'intervention, JCDECAUX FRANCE, HEILLECOURT.
  demeurant à PRUGNY

- **Monsieur BORIES Dominique**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Madame BORTOLOTTI Chantal**
  Vendeuse, GUILLEMINOT, BRIENNE-LE-CHATEAU.
  demeurant à RADONVILLIERS

- **Monsieur BOUCHER Bruno**
  Préparateur peinture, NEW BATH SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame BOUDIN Roberte**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur BOURCELOT Thierry**
  Chef de chantier, ORYS groupe ORTEC, AIX EN PROVENCE.
  demeurant à SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY

- **Monsieur BRENDEL Marc**
  Commandant de Bord, AIR FRANCE, ROISSY.
  demeurant à TROYES

- **Madame CABOT Laurence**
  Gestionnaire de commandes, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame CATERINO Maria**
  Retraitée, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur CHANET Claude**
  Chef de chantier, S.A.S ROUSSEY, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à BRIEL-SUR-BARSE

- **Madame CHARLES Brigitte**
  Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame CHARTON Pascale**
  Garnisseuse sommiers, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à ARSONVAL

- **Monsieur CHEVALLIER Serge**
  Contremaître bois, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à COLOMBE-LA-FOSSE

- **Monsieur CHRETIEN Philippe**
  Maçon, LES MACONS DE TROYES, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à TROYES

- **Madame CLOSQUINET Muriel**
  Référent technique, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à VILLACERF

- **Madame COURTAUX Sylvie**
  Empocheuse, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur COUTEL Claude**
  Cariste technicien, CYCLEUROPE, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à NOGENT-SUR-SEINE

- **Monsieur CROISSANT Joël**
  Conducteur de ligne, ROSIERES THERMOFORMAGE INDUSTRIES SAS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à MONTAULIN

- **Monsieur DAMOISEAU Philippe**
  Opérateur logistique, LOGTEX TROYES, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur DA MOTA José**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à NEUVILLE-SUR-VANNE

- **Monsieur DARGENT Michel**
  Analyste de charges, AUBE IMMOBILIER, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur DAUBARD Frédéric**
  Ouvrier P3, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

- **Monsieur DEBARGUE Patrick**
  Chef d'équipe, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur DEREME-CHAMPION Philippe**
  Régleur producteur, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Madame DREY Myriam**
  Gestionnaire de la personne, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, TROYES.
  demeurant à ST MESMIN

- **Monsieur DUGNY Jean-marc**
  Cuisinier, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à SAINT MESMIN

- **Monsieur DUMONT Marc**
  Ouvrier spécialisé, ICOA FRANCE SA, CRANCEY.
  demeurant à GELANNES

- **Madame DUQUENOIS Patricia**
  Chargée de rayons, MONOPRIX TROYES, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur DURAND Philippe**
  Responsable service expédition, TRACTEL SAS, ROMILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à VILLENAUXE-LA-GRANDE

- **Monsieur FAUCONNIER Pascal**
  Mécanicien automobile, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à BUCEY-EN-OTHE

- **Madame FERREIRA Ana**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame FERREIRA Marie-Rose**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- **Madame FERRY Corinne**
  Ouvrière de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Monsieur FERRY José**
  Responsable recherche et développement, ARIES Packaging, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à LUYERES

- **Madame FOURTIER Claudette**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINT-BENOIT-SUR-SEINE

- **Monsieur FRENETTE Jean-Pierre**
  Magasinier cariste, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame FUSILLIER Flora**
  Technicienne conseil, TIMPAE, CRETEIL.
  demeurant à PINEY

- **Madame GARCONNAT Régine**
  Surveillante de nuit, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame GARNIER Marie-Hélène**
  Multiposte, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VIREY-SOUS-BAR

- **Madame GAY Martine**
  Agent administratif et d'exploitation, GEODIS LOGISTICS RHONE ALPES, AEROPORT INTERNATIONAL VATRY.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur GERARD Jean-Claude**
  Agent d'entretien, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à COURTERANGES

- **Monsieur GERBAULT Alain**
  Technicien commercial cadre, LES MACONS DE TROYES, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Madame GIBOIN Annie**
  Employée de banque, CREDIT LYONNAIS S.A., LYON.
  demeurant à PONT SAINTE MARIE

- **Monsieur GOUZIEN Jacques**
  Chauffeur livreur, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
  demeurant à FAUX-VILLECERF

- **Madame GRACIA Françoise**
  Opératrice couture, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à FONTAINE

- **Monsieur GRACIA Patrick**
  Gardien, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à FONTAINE

- **Madame GRADOS Chantal**
  Gestionnaire d'expédition, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Monsieur GREMION Bruno**
  Machiniste confirmé, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur GRENIER Pascal**
  Rédacteur, L'EST ECLAIR, TROYES.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame GUENIOT Nadine**
  Technicien qualifié allocataires, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur GUET Pascal**
  Mécanicien de maintenance automobile, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à BERCENAY-EN-OTHE

- **Monsieur GUICHERD Alain**
  Chargé de clientèle, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Madame GUILLIER Laurence**
  Secrétaire, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur GUYOT Philippe**
  Commercial sédentaire, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur HADJADJE Gérard**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Madame HIVER Annie**
  Chef de projets informatiques, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à MONTGUEUX

- **Madame HUET Rhorah**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame JACQUOT Evelyne**
  Employée administrative, SOCOBOIS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à MOLINS-SUR-AUBE

- **Monsieur JEANDON Jean-Marc**
  Chauffeur livreur, SAS BOURGOGNE PRODUITS FRAIS, MONETEAU.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur JOURDAIN Hervé**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur KURBETZ Jean-François**
  Opérateur polyvalent, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES
- **Madame LAMBOUR Laurence**
  Colleteuse, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Madame LAPLANCHE Chantal**
  Multiposte, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Monsieur LARTILLIER Alain**
  Animateur d'unité, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame LE DOARE Maryvonne**
  Chef de secteur, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur LEGAIE Jean-Marc**
  Assistant production, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame LELONG Sylviane**
  Multipostes, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame LEMMENS Evelyne**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame LEOST Jocelyne**
  Agent de service, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Madame LEPRINCE Marie-Christine**
  Employée administrative et comptable, ENGIE COFELY, LES NOES-PRES-TROYES.
  demeurant à FONTVANNES

- **Madame LIARD Christine**
  Assistante comptable, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à JAUCOURT

- **Monsieur LIEGEOIS Philippe**
  Conducteur d'engins, S.A.S ROUSSEY, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à VILLY-EN-TRODES

- **Madame LINAT Nadine**
  Technicien prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame MACLIN Brigitte**
  Monitrice d'atelier, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

- **Madame MAGNIEN Martine**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à AUXON

- **Madame MAIERON Martine**
  Technicienne expérimentée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à MERGEY

- **Monsieur MAILLY Eric**
  Ouvrier de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame MARTINEZ Dominique**
  Agent logistique Com/Art, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Monsieur MARTIN Serge**
  Tôlier spécialiste, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à PINEY

- **Madame MASSET Josiane**
  Conseillère de vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.
  demeurant à LUSIGNY-SUR-BARSE

- **Madame MAYEUR Catherine**
  Chef d'équipe confection, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Madame GUILLIER Laurence**
  Secrétaire, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur GUYOT Philippe**
  Commercial sédentaire, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur HADJADJE Gérard**
  Bonnetier, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Madame HIVER Annie**
  Chef de projets informatiques, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à MONTGUEUX

- **Madame HUET Rhorah**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à TROYES

- **Madame JACQUOT Evelyne**
  Employée administrative, SOCOBOIS, ROSIERES-PRES-TROYES.
  demeurant à MOLINS-SUR-AUBE

- **Monsieur JEANDON Jean-Marc**
  Chauffeur livreur, SAS BOURGOGNE PRODUITS FRAIS, MONETEAU.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur JOURDAIN Hervé**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur KURBETZ Jean-François**
  Opérateur polyvalent, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à SAINT-PARRES-AUX-TERTRES
- **Madame LAMBOUR Laurence**
  Colleteuse, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-LYE

- **Madame LAPLANCHE Chantal**
  Multiposte, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Monsieur LARTILLIER Alain**
  Animateur d'unité, LA CHANVRIERE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame LE DOARE Maryvonne**
  Chef de secteur, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

- **Monsieur LEGAIE Jean-Marc**
  Assistant production, SEDIS, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame LELONG Sylviane**
  Multipostes, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame LEMMENS Evelyne**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame LEOST Jocelyne**
  Agent de service, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINTE-MAURE

- **Madame LEPRINCE Marie-Christine**
  Employée administrative et comptable, ENGIE COFELY, LES NOES-PRES-TROYES.
  demeurant à FONTVANNES

- **Madame LIARD Christine**
  Assistante comptable, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à JAUCOURT

- **Monsieur LIEGEOIS Philippe**
  Conducteur d'engins, S.A.S ROUSSEY, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à VILLY-EN-TRODES

- **Madame LINAT Nadine**
  Technicien prestations, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Madame MACLIN Brigitte**
  Monitrice d'atelier, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

- **Madame MAGNIEN Martine**
  Agent de fabrication, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à AUXON

- **Madame MAIERON Martine**
  Technicienne expérimentée, POLE EMPLOI GRAND EST, STRASBOURG.
  demeurant à MERGEY

- **Monsieur MAILLY Eric**
  Ouvrier de production, REGNIER S.A.S, CLAIRVAUX.
  demeurant à VILLE-SOUS-LA-FERTE

- **Madame MARTINEZ Dominique**
  Agent logistique Com/Art, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à BARBEREY-SAINT-SULPICE

- **Monsieur MARTIN Serge**
  Tôlier spécialiste, GRAND GARAGE DE TROYES, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à PINEY

- **Madame MASSET Josiane**
  Conseillère de vente, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.
  demeurant à LUSIGNY-SUR-BARSE

- **Madame MAYEUR Catherine**
  Chef d'équipe confection, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à VILLEMOYENNE

- **Monsieur MEGNIEN Jean**
  Conducteur expédition, IMERYS CERAMICS FRANCE, POIGNY.
  demeurant à TRAINEL

- **Monsieur MICHELETTI Jean-François**
  Technicien d'atelier, SIPPA, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à ARSONVAL

- **Madame MIOTTO Dominique**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à ST JULIEN LES VILLAS

- **Monsieur MISS Francis**
  Responsable SAV, EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT, CLICHY.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur MONNE Patrick**
  Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur MORCRETTE Didier**
  Technicien, ENGIE COFELY, LES NOES-PRES-TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Monsieur MUSSARD Jean-Pierre**
  Retoucheur, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à BUCHERES

- **Monsieur OLIVE Didier**
  Agent de fabrication, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à LA VILLENEUVE-AU-CHENE

- **Madame ORTILLON Martine**
  Conseillère commerciale, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à TRANNES

- **Madame PACOT Michèle**
  Gestionnaire contrat et intérim, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur PECHEUR Michel**
  Cariste conducteur Terbe, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame PEROUMAL Vincente**
  Agent de production, ANETT NEUF CHAMPAGNE, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur PHILIPPON Didier**
  Cariste - préparateur de commandes, V & B FLIESEN GMBH, LA FERTE-GAUCHER.
  demeurant à VILLENAUXE-LA-GRANDE

- **Monsieur PICART Denis**
  Assembleur, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à SAINT-PHAL

- **Madame PIGNARD Béatrice**
  Secrétaire comptable, FVI S.A, ARCIS-SUR-AUBE.
  demeurant à POUAN-LES-VALLEES

- **Monsieur PILLOT Jean-Noël**
  Chef d'équipe, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à ARCIS-SUR-AUBE

- **Madame POINSOTTE Dominique**
  Employée comptabilité, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur PRAT Gilles**
  Technicien conseil, CARSAT NORD-EST, NANCY.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur PREAUX Jean-Pierre**
  VRP, YACCO, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame PULBY Brigitte**
  Secrétaire, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à COURTERANGES

- **Monsieur RAMBAUD Pascal**
  Tôlier, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à AUXON

- **Madame RAVAUT Eliane**
  Mécanicienne, MAX LORNE S.A.S., VILLEMAUR-SUR-VANNE.
  demeurant à MESNIL-SAINT-LOUP

- **Madame REGNIER Sylvie**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur REITER Jean**
  Chef d'équipe maintenance, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à JESSAINS

- **Monsieur RIGAUD Gérald**
  Agent planning, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Monsieur ROBLIN Patrice**
  Chauffeur, ROUSSEY S.A.S., PONT-SUR-SEINE.
  demeurant à GELANNES

- **Monsieur RODRIGUES Jérôme**
  Technicien SAV, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à VERRIERES

- **Monsieur ROUSSIAU Jean-Noël**
  Chef de chantier - électricien, AUBELEC, ROSIERES.
  demeurant à LANDREVILLE

- **Monsieur MEGNIEN Jean**
  Conducteur expédition, IMERYS CERAMICS FRANCE, POIGNY.
  demeurant à TRAINEL

- **Monsieur MICHELETTI Jean-François**
  Technicien d'atelier, SIPPA, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à ARSONVAL

- **Madame MIOTTO Dominique**
  Employée de banque, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ.
  demeurant à ST JULIEN LES VILLAS

- **Monsieur MISS Francis**
  Responsable SAV, EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT, CLICHY.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur MONNE Patrick**
  Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE, METZ.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur MORCRETTE Didier**
  Technicien, ENGIE COFELY, LES NOES-PRES-TROYES.
  demeurant à LA RIVIERE-DE-CORPS

- **Monsieur MUSSARD Jean-Pierre**
  Retoucheur, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à BUCHERES

- **Monsieur OLIVE Didier**
  Agent de fabrication, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à LA VILLENEUVE-AU-CHENE

- **Madame ORTILLON Martine**
  Conseillère commerciale, Groupe PLURIAL - MON LOGIS, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à TRANNES

- **Madame PACOT Michèle**
  Gestionnaire contrat et intérim, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur PECHEUR Michel**
  Cariste conducteur Terbe, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame PEROUMAL Vincente**
  Agent de production, ANETT NEUF CHAMPAGNE, SAINTE-SAVINE.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Monsieur PHILIPPON Didier**
  Cariste - préparateur de commandes, V & B FLIESEN GMBH, LA FERTE-GAUCHER.
  demeurant à VILLENAUXE-LA-GRANDE

- **Monsieur PICART Denis**
  Assembleur, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à SAINT-PHAL

- **Madame PIGNARD Béatrice**
  Secrétaire comptable, FVI S.A, ARCIS-SUR-AUBE.
  demeurant à POUAN-LES-VALLEES

- **Monsieur PILLOT Jean-Noël**
  Chef d'équipe, PETITJEAN AL-BABTAIN France SAS, SAINT-ANDRE-LES-VERGERS.
  demeurant à ARCIS-SUR-AUBE

- **Madame POINSOTTE Dominique**
  Employée comptabilité, ASSA ABLOY AUBE ANJOU, TROYES.
  demeurant à LES NOES-PRES-TROYES

- **Monsieur PRAT Gilles**
  Technicien conseil, CARSAT NORD-EST, NANCY.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur PREAUX Jean-Pierre**
  VRP, YACCO, RUEIL-MALMAISON.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Madame PULBY Brigitte**
  Secrétaire, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à COURTERANGES

- **Monsieur RAMBAUD Pascal**
  Tôlier, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à AUXON

- **Madame RAVAUT Eliane**
  Mécanicienne, MAX LORNE S.A.S., VILLEMAUR-SUR-VANNE.
  demeurant à MESNIL-SAINT-LOUP

- **Madame REGNIER Sylvie**
  Agent de service, DERICHEBOURG, LA CHAPELLE-SAINT-LUC.
  demeurant à SAINTE-SAVINE

- **Monsieur REITER Jean**
  Chef d'équipe maintenance, LISI AEROSPACE, BAR-SUR-AUBE.
  demeurant à JESSAINS

- **Monsieur RIGAUD Gérald**
  Agent planning, ELECTROLUX LAUNDRY SYSTEMS, ROSIERES PRES TROYES.
  demeurant à ROSIERES-PRES-TROYES

- **Monsieur ROBLIN Patrice**
  Chauffeur, ROUSSEY S.A.S., PONT-SUR-SEINE.
  demeurant à GELANNES

- **Monsieur RODRIGUES Jérôme**
  Technicien SAV, ESCAO ASSOCIES SAS, LUSIGNY-SUR-BARSE.
  demeurant à VERRIERES

- **Monsieur ROUSSIAU Jean-Noël**
  Chef de chantier - électricien, AUBELEC, ROSIERES.
  demeurant à LANDREVILLE

- **Madame ROY Edith**
  Animatrice d'équipe, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à BUCHERES

- **Madame SALJI Fatima**
  Opératrice collage modules, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAYEL

- **Madame TALBOT Chantal**
  Opératrice vernissage, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à COLOMBE-LA-FOSSE

- **Madame THOUREY Brigitte**
  Assembleuse, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à SAINT-PHAL

- **Monsieur THOUREY Patrick**
  Assembleur, ISECO ST-PHAL, SAINT-PHAL.
  demeurant à SAINT-PHAL

- **Madame TISON Brigitte**
  Encadrant, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à CORMOST

- **Monsieur TOUSSAINT Jean-Louis**
  Manutentionnaire, A.P.E.I de l'AUBE ESPACE ESAT, TROYES.
  demeurant à SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

- **Monsieur TREMET Pascal**
  Animateur d'équipe, CPAM DE L'AUBE, TROYES.
  demeurant à MAGNY-FOUCHARD

- **Monsieur VALLERON Eric**
  Agent technique, ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES, TROYES.
  demeurant à ROMILLY-SUR-SEINE

- **Madame VANDENBUSSCHE Catherine**
  Opératrice sonic, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à DOLANCOURT

- **Madame VAN IMSCHOOT Betty**
  Opératrice collage module, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Monsieur VEZIEN Christian**
  Mécanicien auto, STAR SAS, TROYES.
  demeurant à LA CHAPELLE-SAINT-LUC

- **Madame VINCENT Véronique**
  Multipostes, PETIT BATEAU, TROYES.
  demeurant à TROYES

- **Monsieur VOYE Patrick**
  Moniteur d'atelier, A.P.T.H - ESAT, NOGENT SUR SEINE.
  demeurant à MERY-SUR-SEINE

- **Madame WAUQUIER Catherine**
  Responsable de secteur, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à BAR-SUR-AUBE

- **Madame ZBINDEN Florence**
  Gestionnaire ADV, AUBE BEDDING, BAR SUR AUBE.
  demeurant à MONTIER-EN-L'ISLE

Article 5 : Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Troyes, le 22/06/2018

Le Préfet

Thierry MOSIMANN

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

SDIS DE L'AUBE

SDIS-2018165-0001 – Arrêté du 14 juin 2018 décernant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, promotion du 14 juillet 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE

ARRETE N° SDIS-2018165-0001

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

VU le décret du 9 aout 2017 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN préfet de l'Aube, à compter du 4 septembre 2017 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :
La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, promotion du **14 juillet 2018**, est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent qui ont constamment fait preuve de dévouement :

- **MEDAILLE DE BRONZE –**

- Monsieur ASCENSO Tony
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de SAINT MESMIN
- Madame AYOT Pascale
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAMOY
- Monsieur BARRE Mickaël
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de ROMILLY SUR SEINE
- Monsieur BARROY Franck
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'EGUILLY SOUS BOIS
- Monsieur BASSUT Kévin
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de TROYES
- Monsieur BEAUJARD Thierry
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAMOY
- Monsieur BECARD Christian
  Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MESNIL SANT LOUP
- Monsieur BERNARD Franck
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de BAR SUR AUBE

- Monsieur BERSU Mathieu
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de VALLANT SAINT GEORGES
- Monsieur BERTHIER Camille
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAUCHIGNY
- Monsieur BLASSON Matthieu
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAUCHIGNY
- Monsieur BOUARD Guillaume
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de LUYERES
- Monsieur BOUTRELLE Ludovic
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de d'AILLEVILLE
- Monsieur BRIGUET Olivier
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de VALLANT SAINT GEORGES
- Monsieur BRUHAMMER Frédéric
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de BERCENAY EN OTHE
- Monsieur CHEVALLIER Robert
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de PRUNAY BELLEVILLE
- Monsieur CHOLLEY Joël
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de BOURANTON
- Monsieur COLLIN Maxime
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MACEY
- Monsieur COULON Sébastien
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours d'ESTISSAC
- Monsieur COUSIN David
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de SAINT PARRES AUX TERTRES
- Monsieur DEBROUWER Denis
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MESSON
- Madame DESCHARMES Delphine
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'AILLEVILLE
- Monsieur DESLIENS Laurent
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de NOGENT SUR SEINE

- Monsieur DIAZ Diégo
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours d'ESTISSAC
- Monsieur DOSNON Eric
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAMOY
- Monsieur ETCHETO Aurélien
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de VULAINES
- Monsieur FANDART David
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de SAINT MESMIN
- Monsieur FINCK Eric
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de FAYS LA CHAPELLE
- Monsieur FLORENT Raymond
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de DIERREY SAINT JULIEN
- Monsieur FORT Sylvain
  Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de NEUVILLE SUR VANNE
- Monsieur FOUET Pascal
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de LAINES AUX BOIS
- Monsieur FOUQUET Eric
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de SAINT LYE
- Monsieur FOURNY Jonathan
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de DIERREY SAINT JULIEN
- Monsieur GARNIER Séphane
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de GERAUDOT
- Monsieur GOURBI Alexis
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de LES RICEYS
- Monsieur HERBELOT Jérôme
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de RADONVILLIERS
- Monsieur HERKLET Frédéric
  Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de LUYERES
- Madame HUSSON Estelle
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CRESANTIGNES

- Monsieur IBANEZ Joachim
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de BERCENAY EN OTHE
- Monsieur JOFFRIN Sébastien
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de BRIENNE LA VIEILLE
- Monsieur JONIAUX Sébastien
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de BOUILLY
- Monsieur KAUFFMANN Jean Luc
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'ISLE AUMONT
- Monsieur KERDILES Laurent
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'ISLE AUMONT
- Monsieur KUCHARSKI Yohann
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours d'ESSOYES
- Monsieur LALLEMAND Serge
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MESSON
- Monsieur LANERET Alexandre
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MESNIL SAINT LOUP
- Monsieur LAPREE Christian
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de BERCENAY EN OTHE
- Monsieur LAVAUX Cyril
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de TROYES
- Madame LECOMTE Sophie
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affectée au centre d'incendie et de secours de MERY SUR SEINE
- Monsieur MANZONI Anthony
  Caporal de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté centre d'incendie et de secours de TROYES
- Monsieur MARCHAIS Cédric
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de DIERREY SAINT JULIEN
- Monsieur MARIET Jérôme
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAUCHIGNY
- Monsieur MARTIN Emile
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de TROYES

- Monsieur MARTIN Xavier
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de PRUNAY BELLEVILLE
- Monsieur MASSON Patrice
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de SAINT MESMIN
- Monsieur MAYEUR Ludovic
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de LUSIGNY SUR BARSE
- Monsieur MIN David
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de LAINES AUX BOIS
- Monsieur MOUNIER Tony
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de SAINT ANDRE LES VERGERS
- Monsieur PANIZZI Gérard
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAUCHIGNY
- Monsieur PELADE Thierry
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de DIERREY SAINT JULIEN
- Monsieur PELLETIER Guy
  Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de GERAUDOT
- Monsieur PERINET Alexis
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de MUSSY SUR SEINE
- Monsieur PETIT Laurent
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de BRIENNE LE CHÂTEAU
- Monsieur PETIT Yannick
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de VALLANT SAINT GEORGES
- Monsieur PIFFRE Pascal
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de SAINT MESMIN
- Monsieur PINTO Matthieu
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de PRUNAY BELLEVILLE
- Monsieur PORTA Florent
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CRESANTIGNES
- Monsieur POULLET Arnaud
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de PRUNAY BELLEVILLE

- Monsieur QUARATO Lorenzo
  Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'AILLEVILLE
- Monsieur RAMAN Baptiste
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de DIERREY SAINT JULIEN
- Monsieur RAMBOURG Jérémy
  Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de FAYS LA CHAPELLE
- Madame RAMOS LAGE Julie
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affectée au centre d'incendie et de secours d'ARCIS SUR AUBE
- Monsieur ROMANO Tonino
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de SAINT LYE
- Monsieur RUINET Nicolas
  Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté centre d'incendie et de secours de ROMILLY SUR SEINE
- Monsieur SANITAS Eric
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MACEY
- Monsieur SEGRETAIN Gilles
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de BERCENAY EN OTHE
- Monsieur SIMON Bertrand
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de SAINT LYE
- Madame VALLET Géraldine
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAMOY
- Monsieur VINCENT Mickaël
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours d'ESTISSAC
- Monsieur WATELET Sébastien
  Pharmacien capitiane au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté à la direction départementale des services d'incendie et de secours de l'Aube

- **MEDAILLE D'ARGENT –**

- Monsieur BLONDELLE Jérôme
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de SAINT PARRES AUX TERTRES
- Monsieur BOITEUX Francis
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de NEUVILLE SUR VANNE

- Monsieur BONNETERRE Grégory
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours d'AIX EN OTHE
- Monsieur BRIGUET Christian
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de VALLANT SAINT GEORGES
- Monsieur DEBEAUPUITS David
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de MARCILLY LE HAYER
- Monsieur DESBOYAUX Christophe
  Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de NOGENT SUR SEINE
- Monsieur FANDART Thierry
  Sapeur 2ème classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de VALLANT SAINT GEORGES
- Monsieur GAILLARD Frédéric
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTPOTHIER
- Monsieur GOUBAULT Jérôme
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTREUIL SUR BARSE
- Madame GUENIN Carine
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de POLISOT
- Monsieur GUENIN Frédéric
  Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de SAINT PARRES LES VAUDES
- Monsieur GUYARD Aurélien
  Sergent de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté centre d'incendie et de secours de NOGENT SUR SEINE
- Monsieur GYE JACQUOT Rodolphe
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de THENNELIERES
- Monsieur HUGOT Alexandre
  Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de LUSIGNY SUR BARSE
- Monsieur HURY Pierre
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTPOTHIER
- Monsieur JEANNET Nicolas
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de BOUILLY
- Monsieur LASNIER Jean
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTREUIL SUR BARSE

- Monsieur LHOMME Stéphane
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'ETOURVY
- Monsieur LO Thierry
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de ROMILLY SUR SEINE
- Monsieur LOMBARD Régis
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTPOTHIER
- Monsieur MANCHIN Julien
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours d'AIX EN OTHE
- Monsieur MAUFROY David
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de RAMERUPT
- Monsieur MERCIER Mickaël
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de PINEY
- Monsieur MICHEL Jean Marie
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de FAYS LA CHAPELLE
- Monsieur NORGUET Patrice
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'ETOURVY
- Monsieur OLIVIER Matthieu
  Infirmier de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté à la direction départementale des services d'incendie et de secours de l'Aube
- Monsieur PAGES Laurent
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de LA RIVIERE DE CORPS
- Monsieur POINSOT Pierre Jacques
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'ETOURVY
- Monsieur RAMBOURG Robert
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de FAYS LA CHAPELLE
- Monsieur REVERON Hervé
  Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de NOGENT SUR SEINE
- Monsieur ROUSSEAU Sébastien
  Sapeur de 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de VENDEUVRE SUR BARSE
- Monsieur SAMOUN Joël
  Infirmier-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté à la direction départementale des services d'incendie et de secours de l'Aube

- Monsieur SAUVAGE Philippe
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTREUIL SUR BARSE
- Monsieur SIMON Denis
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MESNIL SAINT LOUP
- Madame SMOUTS Nadège
  Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affectée au centre de traitement de l'alerte
- Monsieur VINCENT David
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MACEY

- **MEDAILLE D'OR –**

- Monsieur ADAM Pascal
  Adjudant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MAISONS-LES-CHAOURCE
- Monsieur CHARDIN Francis
  Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de BAR SUR SEINE
- Monsieur CHEVRY Pascal
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de RADONVILLIERS
- Monsieur DELFAU Frédéric
  Adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté centre d'incendie et de secours de TROYES
- Monsieur DELIENS Daniel
  Caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTPOTHIER
- Monsieur DORMOY Franck
  Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté centre d'incendie et de secours de TROYES
- Monsieur ENFERT Jean Christophe
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MAISONS-LES-CHAOURCE
- Monsieur GRESLON Alain
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de RADONVILLIERS
- Monsieur GRIFFON Rémy
  Sapeur 1ère classe de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de LAGESSE

- Monsieur HUGOT Michel
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de LUSIGNY SUR BARSE
- Monsieur LICHTER Hervé
  Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de MERY SUR SEINE
- Monsieur MARLIER Jacky
  Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de MAILLY LE CAMP
- Monsieur POURCHASSE Jean Christophe
  Sergent de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAUCHIGNY
- Monsieur ROBERT Francis
  Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de VENDEUVRE SUR BARSE
- Monsieur ROMANENS Alain
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de MONTPOTHIER
- Monsieur ROYER Michel
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'ETOURVY
- Monsieur SALLIC Emmanuel
  Adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté centre d'incendie et de secours de TROYES
- Monsieur SEGARD Christophe
  Lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté à la direction départementale des services d'incendie et de secours de l'Aube
- Monsieur SOMSOIS Philippe
  Lieutenant de 1ère classe de sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté à l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers
- Monsieur VERGEOT Didier
  Adjudant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de BAYEL
- Monsieur WOLF Jacky
  Caporal de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention d'ARSONVAL

- **MEDAILLE GRAND'OR –**

- Monsieur BLASSON Denis

Adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAUCHIGNY

- Monsieur ETCHETO Raymond
  Adjudant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de VULAINES
- Monsieur LAMBRECHT Jacky
  Adjudant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAUCHIGNY
- Monsieur LUGAN Joël
  Commandant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours de CHAOURCE
- Monsieur MASSART Jean
  Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps de première intervention de CHAMOY
- Monsieur MOCQUERY Jean Marie
  Sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Aube, affecté au centre d'incendie et de secours d'ERVY LE CHATEL

ARTICLE 2 :

Madame la secrétaire générale et monsieur le directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

TROYES, le 14 JUIN 2018

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN